



- :- :- :- :-

CONSEIL MUNICIPAL

- :- :- :- :-

- 26 MAI 2015 -

Mady Martinelli

Sténotypiste de Conférences

123 rue de Paris

78470 St Rémy les Chevreuse

☎ 09 70 62 78 71

mady.martinelli@wanadoo.fr

SOMMAIRE

♦ Approbation du compte rendu du 13 avril 2015	2
AMENAGEMENT URBAIN	3
09 - Révision du PLU : débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable	3
FINANCES	27
REMISES GRACIEUSES	27
01 - Remises gracieuses pour les années 2014 et 2015	27
GARANTIE COMMUNALE.....	27
02 - Abrogation de la délibération du Conseil Municipal n° del_20121218_35 du 18 décembre 2012 accordant la garantie communale au profit de la Semaba pour un emprunt total de 362 500 euros à contracter auprès de la caisse des dépôts et consignations, destiné à financer la construction de logements sociaux au 16 avenue Louis Pasteur à Bagneux.....	27
INTERCOMMUNALITE	28
CONVENTION CADRE DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES.....	28
03 - Approbation de la convention cadre de mise à disposition de services à passer entre la commune de Bagneux et la Communauté d'agglomération Sud-de-Seine et autorisation donnée à Mme Yasmine Boudjenah, 1ère Maire-adjointe à la signer	28
AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS EN PERSONNELS DE LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES DE BAGNEUX AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD-DE-SEINE.....	28
04 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de moyens en personnels de la Direction des affaires culturelles de Bagneux à passer entre la commune de Bagneux et la communauté d'agglomération Sud-de-seine et autorisation donnée à Mme Yasmine Boudjenah, 1 ^{ère} Maire-adjointe, à le signer.....	28
AVENANT N° 4 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS ET DE MATERIELS RELATIVE AU SERVICE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD-DE-SEINE ET LA COMMUNE DE BAGNEUX.....	28
05 - Approbation de l'avenant n° 4 à la convention de mise à disposition de personnels et de matériels relative au service de l'éclairage public entre la communauté d'agglomération Sud-de-Seine et la commune de Bagneux et autorisation donnée à Mme Yasmine Boudjenah, 1 ^{ère} Maire-adjointe, à le signer	28
ADMINISTRATION GENERALE	29
COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	29
06 - Constitution et élection des membres de la commission de délégation de service	

public	29
MARCHE ACHAT DE VETEMENTS ET DE CHAUSSURES DE TRAVAIL, DE PROTECTION ET DE SECURITE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX (LOT N° 3)	29
07 - Acceptation de l'avenant n° 1 à passer avec la société Franck Christian et autorisation donnée à mme le maire de le signer	29
OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN	29
08 - Approbation du quitus concernant le mandat de maîtrise d'ouvrage confié à la sem 92 dans le cadre de la construction de la halle des Sports Janine Jambu et autorisation donnée à mme le maire de signer tout document s'y rapportant	29
AMENAGEMENT URBAIN	30
10 - Échange foncier sans soulte entre la ville de Bagnex et immobilière 3f, 1-7 rue Etienne Dolet	30
SERVICES TECHNIQUES	30
MARCHE TRAVAUX DE SIGNALISATION HORIZONTALE 2015-2018	30
11 - Autorisation donnée à Mme le Maire de signer le marché correspondant	30
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	31
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	31
12 - Acceptation de l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public de mise en fourrière automobile, enlèvement, gardiennage et restitution des véhicules passée avec la Sncdr et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	31
SUBVENTIONS	32
13 - Subvention municipale exceptionnelle à l'association des Commerçants	32
14 - Solidarité de la ville de Bagnex envers les sinistres du Népal suite au séisme survenu le 25 avril 2015	33
ADHESION	33
15 - Adhésion de la commune de Bagnex à l'association cultures du cœur	33
CCAS	34
HANDICAP/RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE	34
16 - Communication du rapport 2014 de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées, sur l'état des lieux de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics	34
JUMELAGE	36
17 - Prise en charge des frais de transport de M. Jean-Marc Besson se rendant à Grandbourg (Guadeloupe)	36
TARIFS	37
JEUNESSE – ESPACE MARC LANVIN	37
18 - La pratique d'activités récréatives	37
JEUNESSE – ATELIERS CULTURELS	37

19 - Les ateliers culturels (week-end et semaine).....	37
JEUNESSE	38
20 - Adhésion à l'association régionale des oeuvres éducatives et de vacances de l'éducation nationale (aroeven)	38
SPORTS	38
MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES.....	38
21 - Acceptation de la convention de mise à disposition d'installations sportives à passer entre la commune de Bagneux et l'établissement Saint-Gabriel et autorisation donnée à Mme le maire de la signer.....	38
PERSONNEL	38
22 - Création d'un emploi de puéricultrice de classe normale assurant les fonctions de directrice adjointe de la crèche des rosiers pour la Direction de la Petite Enfance	38
23 - Modalités de mise en oeuvre du compte épargne temps (Cet).....	38
24 - Revalorisation du régime indemnitaire des encadrants applicable aux agents territoriaux de la ville de bagneux	39



CONSEIL MUNICIPAL

- MARDI 26 MAI 2015 -

(La séance est ouverte à 20 h 50 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous propose d'ouvrir notre séance.

Je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir.

Mme Yasmine Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, présent

SEISEN Nadia, présente

MEKER Pascale, présente

PAYEN François, absent, pouvoir à Roberto Romero-Aguila

DIMBAGA Sidi, présent

TALLA Irène, présente

HADDAD Mouloud, absent, pouvoir à Bernadette David

LE THOMAS Alain, présent

DIEME Claudette, absente, pouvoir à Yasmine Boudjenah

PINARD Jean-Louis, présent

BESSON Jean-Marc, absent, pouvoir à Sidi Dimbaga

OUALLI Djedjiga, absente, pouvoir à Aïcha Moutaoukil

BORLANT Alain, présent

BALUTCH Nouraqa, absent, pouvoir à Catherine Dard

ALEXANIAN Patrick, absent, pouvoir à Marie-Hélène Amiable

HOURS Françoise, présente,

DARD Catherine, présente

REYNAUD Michel, présent

FAUVEL Élisabeth, présente

TUDER Bruno, absent, pouvoir à Michel Reynaud

KONÉ Justin, présent

CARTERON Laurent, présent

CHAMI-OUADDANE Nezha, absente, pouvoir à Nadia Seisen

CALICE Jean-Max, présent

FRESSE Ludovic, présent

CILLIERES Hélène, présente

RONDEPIERRE Louise, présente

GABIACHE Claire, absente, pouvoir à Irène Talla

ZANI Saïd, présent

POURTAUD Michèle, présente

MARTIN Patrice, présent

GARGARI Saléha, présente

ADÉLAÏDE Anna, présente

HUET Dominique, présent

ROUSSEAU Jean-Luc, absent, pouvoir à Mme Pourtaud

Le quorum est atteint Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Merci.

Chers collègues, je voudrais vous informer que, dans un message électronique du 4 mai dernier, M. Patrice Martin m'a informée de la dissolution du groupe Bagneux pour nos enfants qui devient Bagneux pour nos valeurs.

Ce nouveau groupe est composé de M. Patrice Martin et de Mmes Anna Adélaïde et Saleha Gargari.

Par ailleurs, Mme Dominique Huet, auparavant Conseillère municipale du groupe Bagneux pour nos enfants n'appartient pas à ce nouveau groupe et siègera comme indépendante UMP.

Je vous propose que le Conseil municipal en prenne acte.

M. MARTIN. - C'est Bagneux, nos valeurs.

Mme la MAIRE. - Je vous prie de m'en excuser.

◆ **Approbation du compte rendu du 13 avril 2015**

Mme la MAIRE. - Avez-vous des remarques à formuler ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous remercie.

Vous avez vu que nous avons des locataires à l'accueil de notre Conseil municipal. Une date a été prise. Ils seront reçus par le bailleur au début du mois de juin, lors d'une réunion publique puisque nous avons tenu compte des remarques formulées, notamment au conseil de quartier de jeudi dernier.

Une date était prévue et l'amicale des locataires en a été informée.

Nous allons passer en premier point, si vous acceptez ce changement, les questions du PLU et du PADD.

AMENAGEMENT URBAIN

09 - REVISION DU PLU : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Mme la MAIRE. - Nous avons à nos côtés le Cabinet Citadia, Fabienne Celdran va nous faire une présentation. Je pourrai ainsi la libérer plus tôt et lui éviter d'attendre la fin du Conseil municipal, s'il n'y a pas de remarque sur ce point.

(Approbation.)

Le document dont nous débattons ce soir s'inscrit dans un processus engagé le 27 novembre dernier, avec une large réunion publique consacrée à notre Plan Local d'Urbanisme.

Ces 6 derniers mois, de nombreuses rencontres et temps d'échanges ont déjà marqué cette démarche.

Nous allons, avec notre séance du Conseil municipal, franchir une étape importante de cette élaboration collective.

Il ne s'agit rien de moins que de tracer les contours, dessiner les cadres du Bagneux que nous voulons pour les 15 prochaines années, une ambition qui s'appuie évidemment sur le projet approuvé majoritairement par les habitants le 23 mars 2014.

Ce soir, nous vous demandons de prendre acte de ce document à l'issue d'un débat sur les grandes orientations qui y sont inscrites.

Il s'agit, là, des axes essentiels qui seront intégrés au Plan Local d'Urbanisme que nous adopterons à l'automne. D'ici là, ces orientations pourront être affinées, mais pas modifiées en profondeur.

Ce projet porte une forte dimension métropolitaine et, ce, pour plusieurs raisons.

C'est même l'une de ses caractéristiques majeures. Je veux m'y arrêter quelques instants.

Vous le savez, j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, la métropole du Grand Paris, qui doit voir le jour début 2016, devrait reprendre aux communes la compétence de l'aménagement.

C'est d'ailleurs ce qui a incité de très nombreuses municipalités à travailler leur Plan Local d'Urbanisme.

C'est ce qui motive le calendrier de notre élaboration du PLU dont les contours seront arrêtés à l'automne, avant l'enquête publique.

Nous savons désormais aussi que la compétence du Plan Local d'Urbanisme va devenir obligatoire pour les futurs territoires, au même titre que la politique de la ville.

Les contours de ce futur territoire restent en débat encore quelques semaines.

Pour ce qui nous concerne, un regroupement de Sud-de-Seine avec les Hauts-de-Bievre et la communauté de communes Châtillon/Montrouge, seuil de 300 000 habitants minimum, voire, comme l'a évoqué le nouveau Préfet de région la semaine dernière, si des options plus larges étaient retenues, un grand territoire avec ses 12 communes et GPSO.

Décider de notre PLU et de son document essentiel, le PADD, c'est nous donner les moyens de maîtriser nos projets pour les 15 prochaines années, de respecter nos engagements politiques.

Nous le faisons en nous appuyant sur un diagnostic d'une grande richesse établi en liaison avec le Cabinet Citadia, document qui s'est étoffé au fil de nos réunions publiques et de nos temps de travail communs.

J'ajoute qu'au calendrier de la métropole se conjugue l'annonce du Gouvernement de créer dans plusieurs territoires des Opérations d'Intérêt National (OIN). Dans une opération d'intérêt national, ce serait l'État et non plus la commune qui délivrerait les autorisations d'occupation des sols et en particulier les permis de construire.

De même, le Préfet, et non plus la commune, pourrait décider de la création de ZAC à l'intérieur d'une OIN.

J'ai eu l'occasion de dire au Préfet que nous entendions maîtriser notre développement, mais qu'il serait nécessaire probablement d'utiliser cet outil-là où les Maires refusent de construire ou de respecter la loi SRU.

Pour moi, ce projet va, je le regrette profondément, à l'encontre de la libre administration des communes et des choix pour lesquels nous avons été élus.

Parmi ces OIN, on trouve, par exemple, le site des Mathurins et si l'État, comme je l'avais demandé lors de la vente du site, souhaite aider à l'acquisition pour en avoir la maîtrise publique, nous sommes évidemment disponibles immédiatement pour en discuter.

Adopter notre PLU dans l'esprit du PADD que nous débattons ce soir, c'est une manière de maîtriser le projet que nous jugeons bon pour le développement de Bagneux et définir nos objectifs en matière de logement, d'activité économique et de commerce, d'espaces publics et d'espaces verts.

Je disais que notre PADD porte une forte dimension métropolitaine. Cela vaut aussi par l'ambition des projets que nous voulons y inscrire.

En effet, dans des déclinaisons diverses, le quartier Nord et la Pierre Plate (19 hectares pour la ZAC écoquartier Victor Hugo), en particulier mais aussi le site des Mathurins (16 hectares) sont des sites d'envergure Francilienne : par leur dimension, par la diversité des activités qu'ils vont déployer, par leur proximité avec d'autres communes et même d'autres départements par le biais du développement des transports urbains.

La ligne 4, d'une part, qui va nous rapprocher considérablement de Paris et la ligne 15, d'autre part, qui va nous permettre de circuler d'Est en Ouest de l'Île-de-France installe Bagneux de plain-pied dans la métropole.

J'ajouterai que sur le site des Mathurins, la perspective d'un lycée d'excellence que nous appelons de nos vœux commence à prendre forme.

Ce serait là non seulement justice pour une ville jeune comme la nôtre mais aussi un élément d'attractivité et de rayonnement supplémentaire considérable.

Le site des Mathurins fait d'ailleurs l'objet d'une autre procédure, la déclaration de projet, pour nous permettre d'en engager l'aménagement rapidement et ne pas laisser une friche industrielle s'installer dans notre ville.

Toutes ces données rendent Bagneux très attractive. Elles sont donc un atout indéniable de développement et portent des dynamiques de transformation en profondeur du rapport à la ville, aux services qu'elle peut offrir à celles et ceux qui y habitent mais aussi qui y travaillent.

C'est l'une des raisons majeures de la révision de notre PLU qui date de 2006 : elle a été rendue indispensable par l'évolution de la ville et par nos projets inédits de développement pour tous les habitants.

C'est pourquoi nous avons tenu à donner une forte coloration citoyenne à notre démarche de révision. Pour nous, à l'image du jury citoyen de l'opération de renouvellement urbain du sud, et de celui qui est en train de travailler sur les projets de l'îlot-gare dans le Nord, les habitants sont d'excellents experts pour dire ce qui est bien pour notre ville.

Nous ne nous sommes donc pas contentés d'informer dans nos publications municipales. Nous avons aussi tenu des ateliers sur le patrimoine, sur le site des Mathurins, des réunions publiques, ainsi qu'une balade urbaine. Ce sont ainsi plusieurs centaines de personnes qui ont été associées, à un moment ou à un autre, à cette réflexion qui va se poursuivre.

Pour rappel :

- Le 27 novembre : a été lancée la première réunion publique de la révision du PLU à la salle des Fêtes avec 300 participants,
- Le 17 janvier, une balade urbaine a été organisée,
- Le 12 février, les ateliers du PLU autour de 3 grands axes structurants à partir du diagnostic : ville en transition/un bien commun à mettre en valeur/ville pour tous
- Le 9 avril : une réunion publique sur le projet des Mathurins,
- Le 11 avril : un atelier sur le patrimoine,
- Le 11 mai : le forum sur le PADD.

Un processus qui n'est pas encore achevé et qui va se poursuivre jusqu'au début de l'année prochaine.

Je me réjouis que des citoyens aient pris au sérieux ce rôle d'expert de la ville. À l'image des documents que j'ai reçus, comme l'ensemble des conseillers municipaux, ce week-end, de la part de plusieurs associations balnéolaises - Bagneux environnement, Habiter la Porte d'en-bas, l'association du Quartier Léon Blum et Les Amis de Bagneux.

La révision de notre PLU s'inscrit toutefois dans une période financière et budgétaire contrainte pour les communes et Bagneux en particulier mais aussi dans une période d'expansion de notre ville.

C'est au cœur de cette contradiction que nous agissons.

Citadia, le Cabinet de consultant que nous avons retenu pour nous assister dans notre démarche va vous présenter dans un instant les grands axes que nous vous proposons de retenir.

Je voudrais en préciser deux qui nous sont apparus essentiels pour le Bagneux d'aujourd'hui et de demain.

Tout d'abord, l'objectif d'une ville pour tous : cela signifie que nous souhaitons que chacun, chacune, quelle que soit l'épaisseur de son portefeuille, puisse vivre à Bagneux, à 3 km de Paris. Je pense à tous les habitants actuels, bien sûr, mais aussi aux futurs nouveaux habitants. Si j'en juge aux projets immobiliers en cours de livraison ou des mois à venir, notre commune attire de nombreux habitants des villes environnantes des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne, mais aussi de Paris.

Le prix du mètre carré, certes élevé, mais beaucoup moins cher qu'ailleurs, y est pour beaucoup, de même que la place des services publics et la qualité du cadre de vie et des espaces verts, je vais y revenir.

Dans le même mouvement, nous devons aussi prendre en compte la nécessité de réhabiliter les logements sociaux les plus anciens pour améliorer le confort de leurs habitants et requalifier des résidences quand cette étape devient indispensable. C'est une question de justice sociale et une condition du vivre ensemble dans nos quartiers.

Cette mixité qui se construit, que nous voulons amplifier, est aussi la clé du développement de Bagneux. Elle doit être travaillée de façon très volontaire de notre part avec précision dans chaque quartier, parfois dans chaque résidence. C'est un enjeu économique et social évident, économique pour apporter des moyens nouveaux et favoriser notamment des implantations commerciales. C'est pour amplifier cette tendance que nous avons aussi pour ambition de parvenir à un emploi pour un actif, pour rééquilibrer le solde actuellement négatif de la ville.

Un enjeu social aussi, pour tirer tout le monde vers le haut, notamment dans nos établissements scolaires. Les Balnéolais le demandent et nous y avons vraiment intérêt si nous voulons résoudre notre problème d'évitement scolaire. De ce point de vue, l'arrivée d'un lycée d'excellence à Bagneux nous y aiderait considérablement.

La mixité est pour nous une façon d'agir résolument contre les inégalités sociales et territoriales mais aussi de gagner de nouveaux moyens à un moment où nous en manquons cruellement.

Deuxième axe structurant de notre PADD, la place du développement durable. Je viens de parler de ses dimensions économiques et sociales. Je m'arrête sur sa dimension écologique qui relève du défi planétaire auquel nous sommes confrontés, mais aussi de la qualité du cadre de vie que nous voulons œuvrer à préserver et à développer. En somme, accueillir de nouveaux habitants, de façon soutenable, dans le temps, pour ne pas rogner sur un cadre de vie apprécié et appréciable.

Cela passe par plusieurs objectifs concrets liés à la qualité de nos espaces verts, aux circulations douces, au développement de la citoyenneté, à la transition énergétique, mais aussi à la valorisation de nouvelles pratiques économiques autour de l'économie sociale et solidaire.

Vous me permettrez de développer quelques exemples, qui illustrent bien, je crois, le processus démocratique dans lequel nous avons tenu à nous inscrire sur cette question.

Je pense au diagnostic partagé qui est ressorti de notre démarche citoyenne conduite l'an dernier, d'approche environnementale de l'urbanisme, soutenue par l'administration, que chaque Balnéolais dispose de 8,5 mètres carrés d'espaces verts publics. Une superficie importante à mettre en regard de ce qui existe dans d'autres villes - 8,3 à Issy les Moulineaux (pour 53,1 hectares d'espaces verts et 33,66 à Bagneux), 6 à Malakoff ou encore 3,9 à Levallois-Perret ! Notre ville est donc loin d'être à la traîne par rapport aux communes alentour.

Maintenir cet espace dans le Bagneux de demain, en tenant compte de son développement futur, est donc un objectif cohérent et ambitieux. D'autant que nous le doublons, dans notre programme municipal, d'un objectif de mettre chaque habitant à moins de 300 mètres d'un espace vert et d'un espace de respiration. Une ambition qui évite de concentrer les espaces verts dans quelques centralités mais qui, au contraire, revendique une présence de ces espaces verts et de respiration dans tous les quartiers.

Deuxième exemple, qui constitue aussi un axe important de notre réflexion sur la ville d'aujourd'hui et de demain à mi-chemin entre le développement durable et le patrimoine - la place du tissu pavillonnaire dans notre PADD.

Plusieurs axes y font explicitement référence. L'objectif 3 de l'axe 1 vise à « favoriser les liaisons

entre les grands ensembles et les pavillonnaires ». L'objectif 4 de l'axe 3 propose « d'encadrer l'évolution urbaine de la ville spontanée, en préservant la morphologie des secteurs d'habitats pavillonnaires mais en permettant aussi une adaptation maîtrisée pour répondre aux besoins des ménages ».

Enfin, la préoccupation écologique traverse tous nos projets qu'il s'agisse de l'agriculture urbaine, du développement des friches écologiques et des jardins partagés. Bien sûr, la transition énergétique est au cœur de notre ambition environnementale, à l'image du projet de géothermie que nous sommes en train de mettre en place et qui doit concerner à terme 10 000 foyers de notre ville.

Cette transition se traduit aussi par le souci de relever le défi des circulations douces, et notamment la mise en place d'un schéma de pistes cyclables dont on voit bien la nécessité sur notre ville et qui, aujourd'hui, fait défaut.

Notre Conseil municipal de ce soir, à travers ce débat, nous permet de retenir des orientations en vue de l'adoption du Plan Local de l'Urbanisme. Ces orientations se sont considérablement enrichies de l'apport des habitants qui ont participé aux différentes étapes de concertation.

De nouvelles rencontres permettront de continuer à affiner certaines dimensions de notre projet. Nous aurons par exemple à travailler sur plusieurs OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation), un outil créé par la loi Grenelle 2, par exemple, sur la trame verte et bleue, la mixité sociale, le patrimoine, mais aussi sur des secteurs de projets de la ville (Mathurins, Pierre Plate, Bas Longchamps, Frange des quartiers Sud). Cet outil nous permet de définir la gestion de l'espace sur des quartiers à enjeux spécifiques et d'y inscrire nos objectifs majeurs. L'OAP fait partie du Plan Local de l'Urbanisme.

Vous l'aurez compris, notre PADD est ambitieux pour Bagneux. Il y porte de façon innovante notre identité de ville populaire et dynamique.

Je vous invite donc à écouter la présentation de Citadia puis à donner votre avis et à enrichir ce PADD dans notre discussion.

Merci de votre écoute.

MME CELDRAN. - La présentation de ce soir va nous permettre de rebalayer les trois principaux axes identifiés et retenus pour ce projet de territoire.

Dans la présentation qui vous a été remise, vous trouvez tout d'abord un schéma qui réexplique les grandes étapes. Je n'entre pas dans le détail. Beaucoup de choses ont déjà été évoquées. Je vous dirai simplement que nous sommes à la croisée entre cette étape n° 2, vraiment déterminante avec l'expression du PADD et la mise en forme des objectifs de la commune, et cette phase n° 3 qui consistera désormais à traduire, de manière réglementaire, dans le zonage, le règlement et les OAP comme cela vient d'être évoqué, ces différents objectifs.

Ce schéma retrace toute l'importance accordée jusqu'à présent, à la concertation.

Un rappel rapide en préambule du code de l'urbanisme, cadre dans lequel nous nous situons : le PADD brasse un certain nombre de thématiques extrêmement larges et touchant vraiment à la vie quotidienne des habitants et des usagers du territoire. Comme cela vient d'être rappelé, on élabore des objectifs en matière d'aménagement, d'urbanisme et de paysage, c'est-à-dire que l'on s'intéresse aux politiques en matière d'habitat, de déplacement, d'activités, de loisirs, d'équipements, etc. toutes les activités de la vie quotidienne.

Deux éléments ont été renforcés de manière sensible au travers des évolutions législatives récentes : la prise en compte majeure des problématiques environnementales au travers du Grenelle tout d'abord puis des évolutions plus récentes au travers de la loi Alur avec notamment l'obligation de

fixer des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Un PADD est un projet de territoire qui porte une ambition forte pour la ville de Bagneux dans le contexte métropolitain qui vient de vous être rappelé, une ambition de maîtriser l'avenir de Bagneux pour garantir une ville pour tous, ancrée dans le développement durable. Cette ambition se décline par le biais de trois grands axes d'objectifs :

- renforcer l'équilibre social urbain et économique : on va s'intéresser, au travers de ce premier axe, aux questions de fonctionnement et d'organisation du territoire,
- valoriser le bien commun, un souci vraiment omniprésent dans cette démarche et ce document, avec la valorisation des atouts environnementaux, patrimoniaux et paysagers de Bagneux.
- accompagner la dynamique de projet et de renouvellement, c'est-à-dire permettre cette transformation, cette évolution du territoire aussi bien dans sa composante urbaine et bâti qu'au travers de sa composante naturelle et végétale.

Si l'on entre un peu dans le détail de ce premier objectif : renforcer l'équilibre social, urbain et économique, quatre objectifs majeurs :

- Premier objectif, œuvrer au développement de la mixité sociale. Au travers ce celui-ci, on s'intéresse vraiment aux besoins de la population dans son ensemble en matière de logement et aux questions liées à l'habitat, aux différentes échelles, c'est-à-dire à l'échelle de la commune, bien sûr, mais aussi aux échelles des quartiers, avec l'objectif de permettre des parcours résidentiels diversifiés, tout en répondant aux objectifs supra communaux, puisque des objectifs s'imposent à la ville de Bagneux, comme à toute commune.
- Deuxième objectif, œuvrer en faveur du rééquilibrage habitat/emploi. Cela a été rappelé en préambule avec la volonté d'équilibrer, d'arriver à un ratio de un entre habitat et emploi et de diversifier l'activité économique sur le territoire.
- Troisième objectif, maîtriser la structuration de l'organisation urbaine. Ce qui est visé au travers de cet objectif est la mise en place d'un certain nombre de centralités, la question du commerce, la question des équipements, la question des grands axes structurants et des coupures urbaines. Nous sommes vraiment, au travers de cet objectif, dans une logique de fonctionnement cohérent, harmonieux du territoire de la commune.
- Quatrième objectif, un lien très fort entre l'arrivée tout à fait déterminante des grandes infrastructures de transports collectifs qui ont été évoqués à l'instant et les futurs besoins que cela va entraîner en matière de mobilité, en lien avec le développement et les projets de développement, la construction de nombreux logements sur la commune.

Ces différents objectifs ont été spatialisés par l'intermédiaire de cartes que vous retrouvez dans le document. Une première carte permet de synthétiser un certain nombre d'objectifs et notamment celui de rééquilibrer le ratio habitat/emploi (*cf. page 7 du document remis*). Cette carte localise les grands projets d'envergure qui vont concerner Bagneux demain, les quartiers nord, la zone industrielle et son objectif de diversification et le secteur sud avec, en particulier, le secteur Mathurins et les Franges sud.

Sur cette carte, on retrouve également cette logique d'affirmation de centralités qui font l'animation et la structuration du territoire, avec une diversité dans ces centralités. Nous avons à la fois des centralités d'envergure métropolitaine qui vont s'articuler autour des futures gares de métro et des centralités plus intimistes avec le centre-ville ou des centralités plus locales avec ce qui se passe autour de Léo Ferré et des Bas-Longchamp.

Un des objectifs que l'on retrouve sur cette carte est celui de la volonté de garantir la présence d'une offre commerciale de proximité diversifiée. C'est un objectif repris dans ce PADD, avec la volonté de maintenir une offre complète d'équipements publics, à la fois sous l'angle de la répartition territoriale, une répartition équilibrée, d'un maillage de ces équipements, en lien avec les projets attendus sur la commune et avec les usages et l'évolution des usages pouvant être faits de vos équipements actuels.

Cette carte rappelle également deux principes importants : les liaisons entre les différentes polarités au travers de la restructuration d'un certain nombre d'axes majeurs du territoire, par exemple Henri Barbusse, Paul Vaillant-Couturier, Louis Pasteur, Aristide Briand pour ne citer que les principaux.

Un principe également vraiment important qui est de réaliser des coutures urbaines de ces différents projets, de ces secteurs d'envergure pour le développement de Bagneux en lien avec le tissu existant.

Une deuxième carte dans ce premier axe rappelle les objectifs en matière de déplacement et de mobilité avec :

- L'objectif fort de retravailler les tracés et augmenter le cadencement du réseau de bus, en lien avec l'arrivée des infrastructures majeures rappelées à l'instant.

Il y a tout un volet de développement du réseau des liaisons douces en lien avec les différents équipements du territoire, avec les grandes infrastructures de transport : on est bien dans une logique de maillage, de complémentarité des modes de déplacement et en lien, bien sûr, avec les polarités commerciales actuelles qui vont être amenées à se développer sur le territoire.

- L'objectif d'articuler le développement des liaisons douces à la fois avec les enjeux de la trame verte et bleue, puisqu'on pense notamment au projet de boucle des 7 parcs qui va permettre d'améliorer la découverte, la liaison entre ces différents éléments, et l'articulation des liaisons douces avec la requalification paysagère des axes structurants que je viens d'évoquer pour une meilleure circulation et une meilleure découverte du territoire.

- un objectif important également est de favoriser l'interconnexion. C'est la mise en connexion des différents modes de déplacement et des différentes possibilités de transport offertes avec un enjeu majeur, celui de renforcer l'égalité d'accès au transport collectif entre le Nord et le Sud de la commune, avec des projets phares que sont le projet des Mathurins et celui des Franges sud.

On rappelle la nécessité d'optimiser la présence de transports collectifs lourds que sont le T6, la ligne 13 Châtillon/Montrouge et le RER de Bagneux.

Un dernier point dans cette thématique des mobilités : la question du stationnement. On rappelle la volonté de renforcer l'offre de stationnement pour les 2 roues non motorisées tout particulièrement et l'objectif d'avoir une stratégie en matière de mutualisation de l'offre de stationnement, mutualisation qui s'entend sous l'angle de la complémentarité que l'on va pouvoir trouver entre des équipements ou des fonctions du territoire, mais aussi sur des tranches horaires complémentaires, afin d'éviter une multiplication des besoins en stationnement.

Un deuxième axe affirme la volonté de valoriser le bien commun, c'est-à-dire ce qui est disponible à l'usage des habitants et usagers du territoire et, en particulier, l'ensemble des atouts environnementaux, patrimoniaux et paysagers que présente Bagneux.

Trois objectifs essentiels pour ce deuxième axe :

- Premier objectif, celui de renforcer et de préserver l'intérêt écologique et les usages pouvant être faits des différents éléments de la trame verte et bleue.

- Deuxième objectif, un objectif vraiment majeur de ce PLU, la valorisation du patrimoine bâti, témoin et repère pour l'avenir de la ville en transition.

- Troisième objectif, la mise en valeur des paysages balnéolais. On retrouve ces différents objectifs déclinés et spatialisés sur différentes cartes faisant notamment apparaître le réseau cohérent de la trame verte et bleue sous l'angle de la logique des continuités pouvant être affirmées au travers de la préservation de l'existant, mais également du développement de la contribution au renforcement de cette trame verte et bleue par le biais des projets urbains envisagés et la diversité des usages de cette trame verte et bleue pouvant être encouragée.

On retrouve ces continuités et symbolisés sur cette carte les principaux éléments, les composantes de cette trame verte et bleue au travers des différents types d'espaces : les parcs, les alignements d'arbres, certains jardins, etc. tout ce qui peut être mis à contribution dans le cadre de la constitution de cette trame verte et bleue.

On retrouve également :

- les grands éléments en matière de valorisation du patrimoine bâti, à la fois sous l'angle des éléments isolés d'un certain nombre d'éléments identifiés au travers d'une étude conduite par Tram et au travers d'un certain nombre d'ensembles urbains remarquables qui ont été identifiés et qu'il est proposé de protéger au travers des règles mises en place, notamment par le futur PLU.

- la mise en valeur des paysages balnéolais avec, en particulier tout ce qui va concerner les rapports entre le site des Mathurins en belvédère et les visibilités sur la vallée de la Bièvre.

- la question du traitement qualitatif des entrées de ville qui, aujourd'hui, peuvent être peu qualitatives ou peu lisibles dans le continuum urbain dont fait partie Bagneux.

- la mise en valeur également des secteurs à forte valeur paysagère, en particulier des lieux clés de la ville populaire. On pense à un certain nombre d'équipements, de parcs, etc.

Troisième axe de ce projet de territoire : en accompagnant la dynamique de projet et de renouvellement que connaît la ville de Bagneux - et, là, on touche à cette évolution, cette transformation du territoire qui est à l'œuvre - un certain nombre d'objectifs déclinés rappellent tout d'abord l'articulation très forte entre cette dimension métropolitaine, l'arrivée des grandes infrastructures de transports et les différents projets qui impacteront et permettront le développement de la commune :

✓ Un premier objectif sera de mettre en œuvre ces différents projets d'envergure,

✓ Un deuxième objectif mettra vraiment en évidence la nécessité de réaliser la couture urbaine entre le centre-ville, le site des Mathurins et les quartiers sud, puisque l'on est, au travers de ce projet de territoire, dans une logique d'articulation des différents quartiers entre eux,

✓ Un troisième objectif affirmera la volonté de favoriser le renouvellement des sites mutables de la ville ordinaire. On a en tête le site de Sanofi et celui du Reader Digest,

✓ Un quatrième objectif concernera l'évolution urbaine de la ville spontanée, un objectif qui conduira à la fois à combiner la préservation de la qualité du cadre de vie sur l'ensemble du territoire communal et une évolution modérée des quartiers pavillonnaires pour permettre l'adaptation de ces constructions aux besoins de la population qui l'occupe,

✓ Un cinquième objectif favorisera les projets responsables vis-à-vis des risques et nuisances et d'offrir un cadre de vie préservé et affirmera l'engagement dans la voie de la transition écologique.

Ces objectifs en matière de performance environnementale de préservation de prise en compte de l'environnement sont étroitement imbriqués avec la question du développement de la commune.

Là encore, vous retrouvez différentes cartes qui viennent spatialiser et localiser ces différents objectifs, notamment une carte qui remet en perspective et spatialise les grands secteurs d'enjeux, les grands secteurs de projets que j'ai évoqués et toute la problématique d'évolution du tissu d'ores et déjà constitué au travers de la ville ordinaire et de la ville spontanée.

Une carte affirme la volonté de favoriser des projets responsables vis-à-vis des risques et nuisances.

Nous avons rappelé l'existence sur le territoire en particulier des contraintes liées à la présence de la nature argileuse des sols et des carrières. Évidemment, c'est pris en compte et réaffirmé.

Il y a également l'objectif d'offrir un cadre de vie sain aux habitants et, là, on a en tête en particulier la prise en compte des nuisances et des pollutions le long des grands axes et des axes structurants, à la fois par rapport à la question des nuisances sonores, mais également des nuisances en termes de pollution de l'air de ces principaux axes.

Dernier point de ce troisième axe, l'engagement dans la voie de la transition écologique est rappelé au travers de cet ensemble d'objectifs. L'inscription dans la durabilité de l'ensemble des choix de la ville concernant l'alimentation énergétique est effectivement une ambition forte de la ville de Bagneux : optimiser le réseau de chaleur géothermique et de le déployer sur une grande partie de la ville et des secteurs d'habitat et, d'une manière un peu plus générale, favoriser la prise en compte de la performance énergétique dans les futurs grands projets et susciter cette prise en compte au travers des projets d'évolution dans la ville ordinaire et la ville spontanée. Tels sont les différents éléments que nous souhaitons rappeler, qui entrent dans la composition, l'écriture de ce projet de territoire et qui se structure suivant les trois grands axes que je viens de rappeler.

Mme la MAIRE. - Merci beaucoup.

Vous avez la parole pour le débat.

M. MARTIN. - Une remarque sur la forme, nous avons reçu ces documents il y a à peine une semaine et des documents d'associations hier. Il nous est très compliqué de faire une analyse détaillée, surtout avec un document sur le diagnostic très riche.

Mme la MAIRE. - Nous avons fait passer les documents des associations dès que nous les avons eus.

M. MARTIN. - Il aurait été intéressant d'avoir le document sur le diagnostic suffisamment à l'avance. Il fait 218 pages, c'est assez compliqué à ingurgiter.

J'espère que ce Conseil municipal n'entérinera pas ce PADD, mais qu'il sera une base de travail où l'ensemble des élus de la majorité et de l'opposition sera impliqué, ce qui n'a pas été le cas pour les élus de l'opposition aujourd'hui.

Ce document est très riche en propositions effectivement et en objectifs à atteindre dont certains nous conviennent.

Il y a un gros travail de synthèse dans le document de 45 pages. Bravo pour les personnes qui l'ont élaboré.

En revanche, autant les objectifs sont clairs, autant la manière de les atteindre ne nous paraît pas claire du tout.

Concernant le développement de la mixité sociale, limiter la part de logements sociaux dans les constructions à 25 % est un début. Nous sommes complètement d'accord avec cet objectif, mais cela

ne suffira pas à inverser la tendance et à revenir à des pourcentages raisonnables, aux alentours de 50 % de logements sociaux.

Je ne vois pas comment dans ce document on tendra vers plus de mixité sociale dans des quartiers où il n'en existe pas aujourd'hui, d'autant plus que vous proposez de travailler la mixité sociale à l'échelle des quartiers et infracommunale.

Nous pensons que la mixité sociale à Bagneux dépasse l'échelle infracommunale et doit être traitée a minima au niveau intercommunal.

Concernant le maintien des petites et moyennes entreprises sur le territoire, nous sommes complètement d'accord avec ce vœu, mais quels moyens la commune met-elle en place pour fidéliser ces entreprises ? Afficher l'arrivée du métro suffira-t-elle pour les garder, voire la fibre optique ?

Si l'on ne propose pas vraiment une offre complète à ces entreprises, nous aurons beaucoup de mal à les garder. D'autres communes ont réussi à fidéliser des entreprises avec certains moyens.

Le développement du quartier Nord et l'arrivée des deux métros vont déplacer le centre-ville actuel vers le rond-point des Martyrs.

Comment allons-nous pouvoir préserver une centralité villageoise autour du centre historique actuel alors que les commerces meurent un à un. Il est assez compliqué de garder une dynamique dans ce cœur historique, d'autant plus quand les deux métros vont arriver et que le cœur économique va se déplacer.

Quant au projet de créer une nouvelle centralité au sud du territoire, si j'ai bien compris autour et avec le site des Mathurins, il nous semble que nous allons un peu vite en besogne tant que nous n'avons pas l'avis du propriétaire. C'est ambitieux. Au moins, cela affiche notre souhait de faire un projet autour de ce site.

Prenons des "pincettes" quant à l'évolution de ce site.

Nous n'avons pas encore vraiment les engagements qui nous permettront de faire ce que nous souhaitons.

S'agissant des commerces, garantir la présence d'une offre commerciale de proximité, c'est bien de le dire, mais aujourd'hui, on est très loin de la garantir. Les commerces se meurent un à un. L'offre devient de plus en plus restreinte. Par exemple, il ne reste qu'un seul boucher à Bagneux et, depuis plusieurs années, il n'y a plus de charcuterie ni de traiteur.

C'est à prendre en compte. On ne voit pas vraiment de solution par rapport à cela.

Concernant le renforcement de l'équilibre social, urbain et économique, je n'ai rien vu sur les voies d'accès aux handicapés. Du fait de l'évolution de tout notre paysage urbanistique, il serait important de mettre des choses autour du handicap et des voies d'accès pour les handicapés.

Vos propositions sur la valorisation du bien commun et de l'intérêt écologique à usage autour de la trame verte et bleue sont très explicites, elles nous conviennent globalement.

Concernant l'accompagnement des projets de renouvellement, même remarque que précédemment, beaucoup de propositions tournent autour du site des Mathurins, donc attention.

S'agissant de la restructuration des grands axes routiers, il n'y a rien notamment sur la limitation des vitesses. On va avoir des axes importants avec des transports en commun. Il faut pouvoir intégrer dans ce PADD la notion de sécurité et de limitation de vitesse sur ces grands axes et favoriser les projets responsables vis-à-vis des risques et des nuisances.

Mme POURTAUD. - J'ai bien entendu votre discours de préambule, Madame la Maire. Je vous ai bien reconnue dans tout cela. La vie est belle à Bagneux, on a envie d'y vivre. Je sais que vous y croyez, vous avez envie de le faire, ce qui est très important. Vous avez surtout envie que notre ville soit bien ancrée et bien amarrée dans le futur territoire.

Concernant les documents, comme indiqué par mon collègue, ils sont vraiment très bien faits. Ils sont très alléchants, très citoyens, très écolos aussi. J'ai retenu le bleu et le vert, l'oiseau qui donne envie de vivre à Bagneux... Je plaisante un peu...

En gros, c'est beaucoup de travail, c'est très bien fait, c'est clair et important.

Pour nous, comme indiqué par mon collègue, ce n'est pas facile, car nous devons nous y plonger en quelques jours. Ce n'est pas un reproche. On ne vit pas journalièrement dans la vie de la ville, on n'a pas les documents comme vous. Ce n'est pas facile de tout regarder comme cela d'un coup. Je ne m'arrêterai pas sur trop de détail, j'évoquerai juste les points ayant retenu mon attention.

Madame le Maire, comme je l'indiquais, vous avez envie de bien faire les choses pour notre ville. Vous avez fait des réunions publiques, des ballades urbaines, des ateliers. Tout cela est parfait.

Un effort important a été fait pour la mixité sociale. Cela a attiré beaucoup mon attention.

Vous avez compris ce qu'il fallait faire dans notre ville, une ville populaire dans laquelle saupoudrer des logements privés. C'est bien, mais 25 % de nouveaux logements sociaux, c'est encore trop, car nous en avons déjà 69 %.

Je ne vois pas comment nous allons pouvoir nous sortir de là facilement.

Cependant, si toutes les villes, à l'inverse de nous, qui n'ont pas de logements sociaux, en faisaient, tout irait bien dans le meilleur des mondes. Malheureusement, cela ne se passe pas ainsi.

L'équilibre habitat/emploi, la diversification de l'habitat, la valorisation du patrimoine : ce sont des mots, des phrases, des grandes envies, de beaux projets, c'est très bien. Une ville spontanée, ordinaire... C'est rudement bien dit. La littérature est absolument parfaite.

J'y mets encore un peu de plaisanterie...

Ce n'est pas une critique violente qu'il faut retenir mais plutôt une critique douce. Attention de ne pas trop rêver, car il y a la vraie vie, la vie économique, celle dans laquelle on vit. Notre pays ne va pas bien, notre économie non plus. Il faut beaucoup d'argent pour tout cela. Les discours ne suffisent pas. 15 ans, c'est long, il va s'en passer des choses. Je ne sais pas comment nous serons d'ici là ! Si cela continue ainsi, je ne suis pas certaine que l'on aura encore du bleu et du vert dans notre vie. Mais bon, ne soyons pas trop pessimistes.

Pour concrétiser tout cela, il n'y a pas que les phrases, il faut de l'argent et suivre notre dette. La question qui me préoccupe toujours est celle de notre dette. Elle est importante, mais bien gérée, je le répète et répéterai toujours tant que cela fonctionne bien.

Vous avez remarqué que beaucoup de villes sont mises sous tutelle à cause de la baisse des dotations. Elles sont de plus en plus nombreuses, on en voit fleurir tous les jours. Il ne faut surtout pas que cela nous arrive à Bagneux, mais je vous fais confiance Madame le Maire ainsi qu'aux personnes qui travaillent avec vous.

Surveillons bien notre dette et faisons bien attention à ne pas utiliser que des mots et des projets. Pour les réaliser, il faut que tout suive, ce qui sera difficile. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler. Nous en reparlerons malheureusement encore sans doute longtemps. Nous resterons très vigilants sur tout cela.

Je crois que nous ne votons pas ce soir, nous prenons acte.

Si nous avons voté, j'aurais fait une abstention positive !...

C'est une nouvelle chose que j'invente ce soir !...

Rires...

En attendant que l'on fasse une abstention positive, bon courage et merci pour ce document, à suivre bien entendu !

Mme la MAIRE. - D'autres interventions ?

M. ZANI. - Merci, Madame le Maire. Bonsoir chers collègues, concernant les 25 % de logements sociaux, personnellement, je ne suis pas contre, car il y a tout le temps des personnes qui n'ont pas les moyens d'acquérir des appartements.

Je serai tout à fait pour, à condition que vous réussissiez à convaincre, pardonnez-moi, votre nouvel ami, le Maire de Clamart qui, dans sa ville, construit des immeubles haussmanniens. Pendant ce temps, à Bagneux, ce sont des immeubles abbé grégoriens. Je parle de l'abbé Grégoire sans pour autant vous jeter la Pierre Plate !

Rires...

Je souhaiterais revenir sur la mutualisation du stationnement. C'est un terme très à la mode, qui cache beaucoup de choses et ne veut pas dire grand-chose.

Il existe bel et bien une pénurie de places de stationnement générée par une faible rotation des véhicules nuisant à l'attractivité des commerces, un développement de stationnement en double file, quand il n'est pas sur les trottoirs, générant des difficultés de circulation et un contexte d'insécurité routière pour les usagers vulnérables, c'est-à-dire les personnes en fauteuil roulant ou les mamans avec les poussettes.

La mutualisation du stationnement est une vague définition en la circonstance.

Pour faire simple, pensez-vous, par cette mutualisation, Madame la Maire, rendre le stationnement payant sur le territoire de notre commune ? Ce n'est pas une mauvaise chose, tout le monde le fait. Je ne suis pas contre.

Si la réponse est oui, quelle mesure comptez-vous prendre pour le tarif résidentiel ? Je vous donne un exemple à Nanterre, c'est 2 € la semaine pour les résidents. Quand je vais à Nanterre, je paie plein pot, n'étant pas résidant. Je souhaiterais avoir une réponse.

On parle mutualisation, mais cela reste toujours dans un contexte général.

Merci.

Mme MEKER. - « Madame la Maire, Madame la Conseillère départementale, cher (es) Collègues, Mesdames et Messieurs,

Notre groupe souhaiterait avant toute chose remercier les services municipaux pour la qualité des documents et de la présentation avec Citadia qui viennent d'introduire ce débat ce soir.

Ces remerciements s'adressent également aux associations qui collectivement ont versé à la concertation qui accompagne la révision de notre plan local d'urbanisme, des documents d'une très grande qualité.

La concertation est un élément très important dans le cadre de l'élaboration d'un PLU. C'est la loi. Notre équipe municipale souhaitait cette concertation très fortement. Et je crois qu'aujourd'hui, nous sommes récompensés. Ces questions sont difficiles à aborder techniquement. Les habitants d'une ville n'ont que peu de temps pour s'en emparer, et pourtant, c'est leur avenir au quotidien, dans la ville, qui est engagé. »

Je souhaite signaler à M. Martin qu'il peut demander le diagnostic et que les documents qui vous ont été donnés la semaine dernière pouvaient être consultés dans leurs différentes phases comme c'est la loi.

« Ces contributions des associations balnéolaises - au-delà du travail réalisé ensemble lors de nos réunions et ateliers, nous apportent des réflexions et des savoirs collectifs, sous trois aspects qui se complètent.

Une expertise d'usage - très importante - au plus près du vécu, concret dans la ville -, qui nous rappelle ce que nous devons éviter en termes d'urbanisation : des différences d'échelles trop brutales, entre différentes typologies urbaines, pour aller vite, des bâtiments trop massifs, qui viennent interrompre des séquences urbaines plus basses, plus fragiles, sans transition suffisante et nous rappelle donc toutes les précautions que nous aurons à prendre dans l'élaboration des règlements des différentes zones de notre PLU, non pas pour empêcher, mais pour permettre, l'insertion harmonieuse des nouveaux bâtiments.

Une expertise qui met en avant aussi des propositions de moyens d'action, - comme le coefficient de biotope qui permet de valoriser la pleine terre dans les projets de constructions - pour créer la ville de demain qui devra prendre en compte « la transition écologique », en particulier, dans son volet trame verte et bleue et la présence de l'agriculture urbaine. Cette expertise s'accompagne de nombreuses clefs et définitions qui rendent cette approche pédagogique.

Une expertise, plus urbanistique enfin, qui reprend les problématiques de la ville de demain dans sa globalité et installe sa réflexion dans un bassin de vie fortement urbanisé, le nôtre, celui de la Métropole parisienne, au-delà même de son devenir institutionnel. Pour une ville intense et dense possédant des espaces publics généreux et des espaces verts tout aussi généreux.

Ces contributions ne heurtent pas, le projet de PADD, tel qu'il vient de nous être présenté. Elles sont un peu en avance dans le calendrier sur l'exercice et annoncent déjà le détail des étapes suivantes : celles des orientations d'aménagement et de programmation, puis du règlement. Ce sont donc des contributions qui vont encore enrichir notre travail commun.

Mais, je dirais que ces expertises citoyennes nous poussent à aller encore plus loin, nous poussent à porter ensemble une grande ambition au sein de la future métropole.

Comme Madame la Maire l'a rappelé au début de cette séance, nous adhérons sans réserve aux objectifs mis en avant globalement et nous pencherons sur quelques aspects.

Nous sommes ambitieux car beaucoup de contraintes pèsent sur notre ville, sur les enjeux portés par notre PADD qui se synthétise, comme cela a été dit en trois grands axes :

- Renforcer son équilibre social, c'est-à-dire urbain et économique,
- Créer une véritable mixité sociale et fonctionnelle,
- Valoriser son cadre de vie, l'améliorer même !

Avec des circulations douces qui devront participer énormément à l'insertion des projets importants de renouvellement urbain.

Ces liaisons le plus souvent effectivement peuvent suivre le tracé du fameux tracé de la trame verte et bleue - mais alors, l'ensemble doit être suffisamment large pour accueillir aussi un corridor écologique, dont l'aménagement végétal doit trouver sa place. On peut l'espérer ainsi pour l'avenue Henri Barbusse par exemple qui rejoindra le terminus de la ligne 4 et la gare du Grand Paris, le centre-ville et les parcs autour de celui-ci.

Enfin, 3^{ème} volet de ce PADD : accompagner les projets très importants, très structurants dans le nord de la ville, en proximité du métro et de la gare du Grand Paris et, bien sûr, les projets sur le site

des Mathurins.

Ces trois orientations permettent de se tourner résolument vers l'aménagement durable d'une ville en « transition écologique ».

Ces trois orientations de notre PADD sont préparées de longue date en amont même du lancement de la révision du PLU, cela a été rappelé, par une approche environnementale de l'environnement, en particulier démarche soutenue et approuvée par l'ADEME.

Je ne rentrerai pas plus dans le détail de ce PADD. Je pense que nous aurons l'occasion de travailler en ateliers autour de ces contributions fines, citoyennes et détaillées portées par les associations.

À Bagneux, nous disposons aujourd'hui de 8,5 m² d'espaces verts publics, (en comptant 20 % de la surface du cimetière parisien de Bagneux) - 6 m²/hab sans cela - Nous avons inscrit dans notre programme municipal, de préserver ce ratio à minima et de créer un réseau de liaisons vertes pour que chaque habitant soit à moins de 300 m d'un espace vert.

À titre de comparaison, Paris dispose de 5,8 m² d'espaces verts par Habitants, sans les bois de Boulogne et de Vincennes, mais de 14,5 m² avec les bois.

Cependant, Bagneux a besoin de devenir une ville plus intense ; avec un modèle d'urbanisation plus dense, comme effectivement le prône la Charte de la ville durable dite d'Aalborg, lieu où elle a été signée en suède, que signale l'une des contributions citoyennes. Cette charte a été signée par des villes européennes le 27 mai 1994, villes qui s'engageaient par ailleurs à mettre en œuvre un Agenda 21 local.

Bagneux, dans le cadre de Sud-de-Seine, aujourd'hui porte un Agenda 21 local. Il s'agit de mieux respecter les ressources naturelles, y compris la pleine terre, de créer des transports en commun qui permettent une mobilité facilitée dans des zones très denses où même les véhicules individuels non polluants ne seront pas la bonne solution de mobilité, en tout cas pas avec la prééminence de la voiture aujourd'hui.

On sait que le SDRIF, qui préconise 10 m² d'espaces verts publics par habitant, prône de densifier les zones autour des transports et des gares de transports lourds (métro, terminal de la ligne 4 et Grand Paris Express) ; l'écoquartier regroupant le quartier de la Pierre Plate et l'écozac Victor Hugo dans le Nord de notre ville s'y prête parfaitement.

Le site des Mathurins, appelle, lui, une densification moindre aussi de par son éloignement des métros (2km environs).

Aucun transport en commun en site propre ne transformera ce site en un hypercentre urbain. Même ce site sera rejoint en quelques minutes par un réseau de bus performant. C'est un autre modèle, plus proche de l'idée de campus, avec d'ailleurs un lycée, souhaité, envisagé, et des activités tertiaires, des activités d'avant-garde liées à une nouvelle pratique de la mobilité, qui est aussi numérique et moins pendulaire (matin/soir) avec des rythmes de déplacement plus choisis, ce que Bernard Reichen, l'architecte urbaniste qui travaille sur le projet, appelle une mobilité non subie, des logements et des activités de proximité, des services, avec une belle part à la nature qui distingue instantanément ce lieu.

C'est là, sans aucun doute qu'un parc généreux peut s'installer sur les hauteurs de ce paysage qui est un véritable patrimoine à valoriser parce qu'encore vivant et non disparu sous les habitations qui ne réserveraient qu'à quelques-uns son grand paysage, ce qui est le cas de tous les belvédères à cette distance sud de Paris. De fait, un bien commun à partager largement.

Un vrai plus pour les activités nouvelles qui s'y installeront. Un vrai patrimoine rendu à la ville car s'il n'est pas construit, le site est très artificialisé, même s'il est boisé sur ses pourtours et impénétrable au public pour le moment.

Le modèle de la ville durable est donc dense et intense avec des espaces publics généreux, aérés et animés du fait de la forte densité environnante. On retrouve ici, Monsieur Zani, le modèle haussmannien. On voit bien que les 12 m² d'espaces verts/hab préconisé par l'OMS, qui s'inscrit dans ce modèle durable, ne sont pas de trop ! Et que cela prend en compte à la fois la question de l'économie du foncier pour éviter l'étalement urbain et à la fois « le minimum vital ».

Ensuite, il y a la question de l'unité de mesure... On voit bien la différence, Paris avec ses bois ou sans ses bois...

Dans la petite couronne au sud de Paris - selon le point de départ où l'on se place dans Bagneux, il nous faut parcourir entre 5 et 6 km pour aller au Parc de Sceaux ou bien au bois de Clamart, environ 3,5 km à partir du site des Mathurins. Au-delà de 3 km, un espace vert est ressenti comme lointain et apporte d'autant moins de bienfaits qu'il est ressenti comme tel. Les distances dans une ville hyperdense comme Paris, avec le métro sont ressenties différemment bien sûr qu'en petite couronne, un peu moins dense pour le coup...

Il est évident, qu'entre lieux proches des stations de métro et qualité paysagère de notre belvédère au site des Mathurins, nous avons l'opportunité de créer une ville plus intense et dynamique économiquement... On m'a dit l'autre soir que les oiseaux n'allaient pas au café, c'est vrai. Si l'on veut des commerces qui vivent, il faut forcément intensifier notre tissu économique et monter en population... avec un espace vert généreux d'intérêt départemental, au minimum, voire régional dans cette petite couronne sud de Paris où nous avons la chance de disposer encore d'un foncier suffisant pour qu'il puisse s'y installer.

De plus, dans un endroit disposant d'un grand paysage et d'une situation géologique (anciennes carrières et sol argileux) qui n'est pas vraiment propice à l'urbanisation très dense. Un parc qui viendrait agrandir notre actuel parc François Mitterrand.

Mais pour se faire, tout comme Bagneux s'est mobilisé pour obtenir que le quartier de la Pierre Plate soit éligible auprès de l'État pour une opération de renouvellement urbain, nous devons nous mobiliser pour faire valoir cette exigence de durabilité pour notre ville.

Car, bien sûr, tout est question d'équilibre financier : un promoteur équilibre ses investissements sur des constructions, pas sur des espaces verts ! Même si la loi contraint ses marges pour le bien commun plus qu'avant.

Citons les recommandations du Schéma Régional de Cohérence Écologique qui préconise 30 % de surface de pleine terre dans tout nouveau projet en Île-de-France, notre territoire a besoin de fonds numéraires régionaux ou départementaux pour financer ces hectares de parcs.

Le cas ne serait pas isolé dans les Hauts-de-Seine. Plus près des massifs forestiers du département et du parc de Sceaux, Châtenay-Malabry par exemple dispose de 50 % de sa surface en espaces verts, investissements anciens du conseil général, ou plus récent. Je pense au Domaine de la Grange aux Loups élargi avec l'Île verte, etc. ou bien encore le parc Henri Sellier au Plessis-Robinson. Certes, ce sont des parcs anciens, mais avec l'augmentation de la population, nous avons besoin de nouveaux espaces. Qui va au parc de Sceaux par un bel après-midi de soleil, le sait bien.

C'est aussi un projet métropolitain que de travailler à la santé et au bien vivre de ses habitants et nous devons le porter à notre entrée dans la Métropole en 2016.

Beaucoup d'habitants de Bagneux ne peuvent s'évader de la ville très régulièrement, comme le font les Parisiens ou beaucoup d'habitants des Hauts-de-Seine qui, par ailleurs, ont des parcs généreux à porter du pied.

C'est un enjeu majeur pour notre ville, que nous avons inscrit dans notre programme municipal.

Enfin, plus largement, l'Île-de-France est la région la plus peuplée de France et porte

l'agglomération la plus peuplée d'Europe, avec 11,9 millions d'habitants, devant Londres à 8,1 millions. Et justement, cette région qui capte toutes les richesses devrait, de façon durable, utiliser sa puissance économique pour permettre l'installation d'entreprises dans des régions françaises qui disposent d'infrastructures et de logements, et qui sont abandonnées au fil des catastrophes industrielles, qui ont d'abord été ressenties très fortement dans des tissus économiques moins puissants que ceux de la région Île-de-France.

Là aussi, il faudrait recoudre une vie sociale, comme nous souhaitons le faire à une autre échelle pour nos quartiers. Là aussi, il faudrait tout faire pour rendre l'équilibre à ces déserts français, abandonnés par les entreprises et les services publics !

Recréer de la densité dans des bassins de populations qui se vident. Des bassins de vie sans vie où l'angoisse pousse massivement les électeurs vers le vote du Front National. On n'abandonne pas impunément des territoires entiers comme on le fait dans notre pays, sans conséquences.

Et lorsqu'on nous demande de nous entasser tous dans une même région, de nous transporter dans de mauvaises conditions, que l'on va améliorer certes, mais jamais assez à l'aune des augmentations de populations programmées, cela devient aussi notre problème.

Pourquoi cette situation est-elle aussi inéluctable qu'on nous le dit ?

Non, d'autres orientations doivent voir le jour !

Aujourd'hui, pas assez de réflexions à long terme. Abandon d'un véritable plan d'aménagement du territoire, depuis des années. Fragilité devant l'économie capitaliste ultra-financiarisée qui demande des rendements rapides et juteux et empêche toute réflexion de long terme, même si celle-ci est porteuse d'un retour sur investissement assuré.

Une ville peut aussi réfléchir à cette problématique du désert français, source de tant d'inégalités sociales, tout comme elle se doit de souhaiter que, dans notre petite couronne parisienne, on puisse se loger décemment et se battre comme Bagneux le fait pour éviter la flambée de la spéculation foncière. C'est un combat politique tout aussi légitime.

Et les deux combats ne sont pas antinomiques, au contraire ! La diversité des solutions est la solution. Ne pas entasser toutes les forces d'un pays au même endroit, ne plus imposer à une population trop dense des transports insupportables, ne plus entasser en petite couronne ou bien reléguer trop loin des centres d'emploi dans une mégapole illisible où l'on vit mal. Exiger que l'étau se desserre en Île-de-France ; Et ailleurs, face à ce qui se passe aujourd'hui, empêcher que l'on supprime des trains intercités pour qu'après les avoir raréfiés et surtout rendu les horaires quasiment inutilisables par les usagers, on puisse tranquillement présenter la solution de leur remplacement par des cars, comme étant la seule solution possible... Et enlever les rails...

Car la France de demain devrait, on l'espère, être plus peuplée et ses habitants devront vivre le plus possible, nous l'avons vu, dans des villes denses qui devront limiter la disparition des surfaces agricoles nourricières. Le modèle des villes européennes, des noyaux d'urbanisation anciens reliés par le train, n'est certainement pas à détruire aujourd'hui.

C'est un calcul basé seulement sur le gain à court terme et certainement pas sur les richesses futures que fournit en retour la gestion du bien commun au même titre que la nature préservée fournit ce que l'on nomme des services écosystémiques qui n'ont pas de prix et sans lesquels nous ne saurions vivre.

Je vous remercie. »

Mme MOUTAOUKIL. - Je vais être plus rapide, car beaucoup de choses ont déjà été dites. Je voudrais tout de même commencer par remercier les services qui ont travaillé sur ces documents et rassurer en passant M. Martin. Nous aussi, Monsieur Martin, nous avons reçu hier les documents

des associations. D'ailleurs, nous en avons parlé beaucoup ce soir sans les nommer. Je vais donc le faire : Bagneux Environnement, Habiter la Porte d'en bas, un quartier, la ville, quartier le centre et les amis de Bagneux.

Je les remercie en passant pour la qualité des documents transmis et qui complètent bien le travail important fait sur notre projet d'aménagement et de développement durable, projet qui définit la politique d'aménagement urbain de notre ville pour une durée de 15 ans. Il est donc important de ne pas se tromper. On va vivre avec cela pendant quelque temps.

Je pense sincèrement que beaucoup de choses ont été intégrées dans ce projet d'aménagement qui semble ambitieux. On a essayé d'y intégrer tous les éléments qui nous paraissaient essentiels. On a parlé de la mixité sociale, de la mixité fonctionnelle.

Pour notre groupe, c'est extrêmement important. Bien sûr qu'à la lecture des documents qui nous ont été transmis par les associations, on a également pu voir l'importance qu'il y avait à regarder ce que l'on proposait en termes de trame verte, de trame bleue. Mme Meker est revenue très largement dans son intervention sur le nombre de mètres carrés d'espaces verts par habitant via la lecture des documents transmis par les associations. Personnellement, j'y ai appris des choses. Peut-être faudrait-il en effet retravailler cet aspect. Nous sommes là pour en débattre. Peut-être faudrait-il continuer un tout petit peu la concertation. Je suis ouverte à cela. Je pense que personne n'y sera vraiment opposé. Ce PADD est une étape, vous l'avez compris.

Des prescriptions en découlent et notamment la nécessité pour nous de décliner de manière plus prescriptive ce PADD dans les orientations d'aménagement et de programmation à l'échelle de notre ville et des quartiers concernés et d'établir les règlements qui définiront des règles applicables aux parcelles.

Il y a de toute manière nécessité d'entrer à un moment donné plus en détail dans ce que nous proposons aujourd'hui en termes d'orientations. Encore une fois, je pense que mon groupe est tout à fait ouvert à poursuivre cette concertation que nous avons menée qui a été déjà importante, comme l'exige la loi, Mme Meker le rappelait. Cette concertation avec les associations qui ont travaillé et fourni un travail considérable, je crois, est tout à fait importante.

Merci.

Mme la MAIRE. - Merci.

M. ROMERO-AGUILA. - En complément des propos de Mme Moutaoukil, on est là sur un cadre qui fixe le contenant. Je crois que nous répondons à nos engagements dans ce qui est proposé.

Si j'entends les préoccupations qu'il peut y avoir sur notre capacité à pérenniser le secteur économique et les entreprises, il y a également des éléments qui sont des déterminants lourds : la question de l'arrivée du métro et des deux métros, en particulier la ligne 4 et la ligne 15 qui ont des spécificités de lien économique très fort. La ligne 15 va jusqu'à la Défense, moins de 15 minutes de la Défense. Ces éléments sont déterminants pour un certain nombre d'entreprises et entrent de fait quasi-mécaniquement une attractivité particulière à notre ville. C'est tout l'ensemble de l'accompagnement qui va être fait qui sera intéressant. C'est tout le débat qui doit avoir lieu au-delà de la question du contenu qui est, je crois, et c'est assez partagé par tous, de bonne qualité et qui vise les objectifs que nous partageons.

Certains d'entre vous se sont inquiétés de la question des 25 % de logements sociaux, peut-être pas assez ou peut-être trop. La question porte sur les 75 % restants. Notre groupe sera bien sûr attentif à cette dimension car, au-delà de la question de faire arriver des entreprises qui voudraient s'implanter dans notre ville, l'idée est que cela puisse dynamiser l'ensemble de la ville et participer à la mixité sociale réelle active de la ville.

Un lycée va permettre, élément que nous partageons tous, d'avoir une véritable vie globale à l'intérieur même de notre ville, car nous n'aurons plus cette rupture qui arrive aux alentours de 15/16 ans lors du passage du collège au lycée. On est obligé de quitter le territoire pour continuer ses études dans un lycée ailleurs. Cette perspective doit permettre de travailler ici et, pour un certain nombre de personnes, qui viendront dans les entreprises en question, de vouloir rester dans notre ville parce qu'elles s'y sentent bien et parce que leurs enfants ont une perspective et un avenir. C'est tout ce que nous souhaitons.

On a déterminé un certain nombre de centralités commerciales et de services qui participent de l'attractivité de notre ville, y compris des habitants actuels.

Je suis toujours en train de défendre les cafés associatifs car c'est un lieu de sociabilité dans la ville.

Ce sont des éléments dans la logique qui est celle souhaitée. C'est pour cela que je crois que le débat doit sans doute évoluer. Il peut y avoir des améliorations sur un certain nombre de points. Il y a des éléments de modernité bien antérieurs au mandat que je partage dans cette municipalité. Un travail important a été fait. La question de la géothermie, de l'énergie et de l'énergie renouvelable est fondamentale. Ce sont des éléments très importants pour la ville.

Au-delà de cela, il y a un vrai travail à mener dans le contenant, dans le cadre que nous avons, par rapport au contenu, ce que nous allons donner dans chaque quartier et zone déterminée pour pouvoir faire évoluer et vivre cette réalité d'une ville que nous souhaitons tous agréable pour chacun.

Mme la MAIRE. - Merci.

Mme CILLIÈRES. - Merci, Madame la Maire.

« Ce projet d'Aménagement et de Développement Durable est un document important, parce qu'il traduit l'ambition que la municipalité a pour notre ville et ses habitants.

Avant d'intervenir sur le fond, je souhaite tout d'abord revenir sur la méthode choisie pour son élaboration, que nous avons voulue exemplaire en termes de participation citoyenne et je crois que nous avons relevé ce défi de co-élaboration et de débat avec les habitants.

En effet, la concertation menée depuis l'automne 2014 avec la population balnéolaïse a été de très grande qualité, avec 4 grandes réunions publiques à la Salle des Fêtes, dont deux ont rassemblé près de 300 personnes, mais aussi une matinée de balade urbaine ou des réunions plus spécifiques comme celle sur le patrimoine.

Ce document a été construit en prenant en compte le vécu, l'expertise d'usage, les craintes mais aussi les attentes de la population et cela lui donne une forte légitimité.

Je tiens aussi, au nom du groupe Front de Gauche Communistes et Citoyens, à souligner notre adhésion aux grands axes qui ont été choisis pour structurer ce PADD. On y retrouve notamment deux objectifs qui nous paraissent primordiaux pour l'avenir de notre ville :

→ **Le premier objectif, qui nous paraît incontournable, est la volonté marquée d'agir contre les inégalités sociales territoriales :**

- en agissant d'abord pour plus de mixité sociale, à l'échelle de la ville mais aussi à l'échelle de chaque quartier, en travaillant notamment à l'élargissement de la typologie des logements existants dans certains quartiers qui concentrent les difficultés.

Il nous faut permettre aux Balnéolais qui le souhaitent d'avoir accès à un véritable parcours résidentiel dans notre ville. Il nous faut aussi rendre la ville encore plus accessible et attractive pour y faire venir de nouveaux habitants. Pour tout cela, nous devons diversifier l'offre de logements : construire des logements en accession, sociale et libre, développer une offre de locatif libre sur la ville qui manque cruellement aujourd'hui.

Ce rééquilibrage est nécessaire dans l'intérêt de toutes et de tous. C'est l'un des enjeux d'avenir pour améliorer le vivre ensemble.

C'est d'ailleurs aussi parce que nous voulons la mixité à l'échelle de tous les quartiers qu'il est indispensable que 25 % de logements sociaux continuent à être construits dans les quartiers neufs.

- l'autre élément à même d'agir contre les inégalités, c'est la volonté annoncée d'amener aussi plus d'emplois dans notre ville, avec l'objectif de 1 emploi pour 1 actif. Cela facilitera en effet l'accès à l'emploi pour chacun, et particulièrement pour les jeunes. Cela amènera aussi des recettes nouvelles à notre ville qui en manque, pour répondre aux besoins croissants de la population et développer des services publics locaux ambitieux et innovants.

→ **Le second objectif auquel nous adhérons particulièrement, et qu'on retrouve fortement dans ce PADD, est la nécessité pour notre ville, si proche de Paris, si attractive désormais pour les promoteurs, de parvenir à maîtriser son développement et contenir la spéculation foncière.**

Je tiens donc à souligner l'attention portée, tout en construisant des logements et en modernisant la ville, à conserver notre surface globale d'espaces verts et à limiter l'étalement urbain par une densification qui garantisse un cadre de vie toujours agréable et préservé.

J'ai découvert et lu avec attention les contributions des associations évoquées que nous avons reçues hier après-midi. Cette démarche citoyenne est le signe de l'intérêt qui a entouré cette concertation. Certains éléments de leurs propositions sont pris en compte dans ce projet, débattons donc des orientations ce soir, et d'autres trouveront peut-être leur place dans le règlement ou les OAP à venir.

Ce PADD réfléchit aussi à mieux mettre en relation les espaces de nature dans notre ville, dans leur diversité, à mieux protéger la biodiversité par l'élaboration d'une trame verte.

Il contient également des objectifs concrets en termes de transition écologique. Mon groupe y est très attaché, notre développement urbain devra s'accompagner d'une réelle amélioration des performances énergétiques des nouvelles constructions, mais aussi d'une réhabilitation des logements existants.

Le développement de la géothermie en cours sur la ville permettra aussi d'utiliser cette source d'énergie moins polluante et moins coûteuse : on luttera ainsi conjointement contre le gaspillage et la précarité énergétiques, précarité qui touche les habitants les plus fragiles.

Des mesures nécessaires tant écologiquement que socialement. On ne peut que les soutenir.

Je terminerai en rappelant que ce calendrier de discussions que nous avons décidé pour cette révision du PLU est extrêmement important.

Mme la Maire l'a dit, la Métropole du Grand Paris devrait prendre à son compte la compétence d'aménagement à l'horizon 2016, autant dire demain. L'État a annoncé la création d'OIN (Opération d'intérêt national) où il pourrait décider sur certains territoires de l'aménagement et du nombre de logements à construire. On en a déjà un aperçu avec ce qui se passe à La Courneuve.

C'est pourquoi arrêter un nouveau PLU avant la fin de l'année, porté par une grande concertation, est un outil qui nous permettra d'être plus forts pour faire entendre et respecter notre voix auprès de nos futurs partenaires. Nous refusons que les habitants et leurs représentants locaux soient en effet dessaisis de sujets aussi importants que l'aménagement de leur territoire.

Ce sont pour ces raisons que notre groupe soutient le Plan d'Aménagement et de Développement Durable qui nous est présenté ce soir dans le cadre de la révision du PLU.

Je vous remercie. »

Mme la MAIRE. - Merci.

Mme SEISEN. - Je voudrais juste apporter quelques précisions.

Il y a eu plusieurs réflexions à l'égard de ce PADD sur le taux de logements sociaux dans la construction, les fameux 25 % évoqués. Tout d'abord, je trouve que c'est un bon signe, car, au quotidien, quand on va dans les rencontres de quartiers ou d'après les interpellations que l'on a régulièrement de la part des habitants, on s'aperçoit qu'elle concerne à presque 80 % la mixité sociale ou son absence.

Même s'il n'y a pas eu de contribution écrite de la part de la société civile, il y a toujours eu des contributions orales ou « physiques » lorsque les habitants sont visés pour la question de la Pierre Plate ou de manière récurrente sur le quartier l'abbé Grégoire Mirabeau pour lesquels des actions menées des collectifs d'habitants ont permis de faire venir le Directeur de l'Office Départemental.

Le PLU n'est pas le PLH, le Programme Local de l'Habitat, qui est d'échelle intercommunal. Voté au dernier conseil communautaire, il détaille la politique de l'habitat que l'on porte au niveau intercommunal. Il va s'imposer au PLU que nous mettons en œuvre au niveau communal.

Évidemment, dans le PLU, on retrouve des éléments de la politique de l'habitat et, comme mentionné dans l'introduction, on doit poser des orientations générales pour utiliser des leviers concrets et opérationnels en termes d'aménagement afin d'atteindre les objectifs de la politique de l'habitat, mais ce n'est pas le lieu du détail chapitre par chapitre du Programme Local de l'Habitat, ce qui est parfois le cas dans d'autres collectivités lorsque le PLU est intercommunal où un volet à l'intérieur du PLU fait office de PLH. Nous ne sommes pas dans ce système.

Dans le PLH que l'on adoptera en Conseil municipal bientôt et avant le passage au Comité régional de l'habitat et de l'hébergement, nous aurons des objectifs partagés avec une déclinaison opérationnelle dans les fiches actions. À l'échelle locale et compte tenu des engagements que nous avons pris l'année dernière vis-à-vis des habitants, et nombreux sont ceux qui concernaient l'habitat au sens large, nous souhaitons porter une politique de l'habitat balnéolaise.

Par rapport aux autres, nous y reviendrons dans le débat en temps voulu, notre situation à Bagneux est particulière si on la compare à celle de Clamart, de Fontenay-aux-Roses, de Malakoff. Nous sommes une des communes où le rachat du patrimoine Icade fut le plus important, où les niveaux de revenus ne sont pas les mêmes.

Nous avons des problématiques qui nous sont propres pour lesquelles il nous faut définir des modalités plus locales.

Sur la question de l'échelle des quartiers, cela a été précisé, quand on dit qu'il faut décliner la question de la mixité sociale à l'échelle des quartiers, cela ne veut pas dire que l'on ne pense pas à d'autres échelles, notamment au-delà de Bagneux et de la communauté d'agglomération. Lorsque l'on parle de rééquilibrage de l'activité à l'échelle de l'Île-de-France, c'est entre l'est et l'ouest. Quand on parle de rééquilibrage en termes d'habitat et d'habitat social, c'est, en regardant le département, toutes les communes qui ne construisent pas de logements sociaux ou très ciblés en termes de logements sociaux plutôt intermédiaires pour lesquels il y a un autre type d'action politique et de discours que l'on doit avoir en termes de rééquilibrage global.

À Bagneux, on ne pourra pas résoudre tous les problèmes de logements en termes de quantitatif et de déclinaisons.

À l'échelle du quartier signifie pour nous ne pas arriver mathématiquement à revenir à 50 % de logements sociaux à l'échelle de la ville avec des quartiers entièrement dénués de logements sociaux et d'autres dans lesquels il y en aurait 100 %.

C'est vrai, mathématiquement, si l'on ne construit que du neuf non social, on arrivera plus rapidement aux 50 % logements sociaux, mais on sera sur une ville clivée entre du patrimoine ancien, même s'il est réhabilité pour partie en logement social, et du logement neuf privé.

Quand on parle de lien social, on pourra toujours "ramer" pour essayer de créer du lien entre deux mondes, l'idée est bien de dire qu'à l'échelle du vécu, la scolarisation des enfants, au quotidien, crée de la mixité du vivre ensemble... S'il y a bien un lieu où l'on construit ces liens et ces attaches - ce n'est pas le seul - entre les personnes et les familles, c'est l'école.

L'idée est qu'à cette échelle on construise cette mixité sociale. Que l'on ne soit pas, à un endroit, sur du 100 % de logements sociaux pour une sectorisation de l'école et, à un autre, avec aucune mixité sociale en faisant à l'intérieur même de la ville des vies séparées, etc.

C'était l'idée, même si la réflexion sur la part du logement social, de tous les autres types de logements et de l'effort de construction globale, doit se faire à l'échelle au moins de Paris et la petite couronne voire de l'Île-de-France. Demain, ce sera à l'échelle de la métropole du Grand Paris.

« Détailler nos orientations en termes d'habitat » :

- la mixité sociale en premier, mais nous n'avons pas tous les leviers, c'est la construction neuve mais aussi l'action sur l'existant, les politiques d'attribution et la répartition. On peut la décliner. On n'est pas que sur la construction neuve. Nous sommes aussi sur la favorisation.

- des parcours résidentiels en réfléchissant, comme le disait M. Roméro, sur les 75 % de logements avec une déclinaison. Il est hors de question de dire qu'il y aura 25 % de logement social et tout le reste à 6 000 €/m². D'ailleurs, la charte sur la promotion signée récemment par 30 promoteurs fixait bien des objectifs en termes de moyenne plafond de prix de sortie.

L'idée est également de permettre à des ménages d'avoir des prix d'accession plus bas que ceux du marché pour que cela bénéficie principalement à la population locale et d'avoir d'autres niveaux.

Il y a également l'attention sur le cadre de vie et son amélioration sur le bâti. C'est pour cela que l'on s'est battu pour la Pierre Plate et que l'on continuera de se battre pour d'autres quartiers car même si l'on va beaucoup construire, plus de trois quarts des habitants vivront en 2030 dans de l'habitat existant aujourd'hui. On se focalise sur l'offre neuve, mais l'existant du bâti et la manière dont il vit et s'interconnecte est le cœur de l'action, puisque c'est aussi l'habitat de demain.

Je m'arrête là.

Mme la MAIRE. - Merci.

Mme BOUDJENAH. - Quelques mots dans le débat déjà très dense et riche pour dire à M. Martin que cela ne fait pas une semaine que l'on a les documents, mais plus que cela, puisqu'il y a une semaine, à cette heure-ci, nous étions en train d'en débattre en commission d'aménagement et de développement durable. Nous avons eu les documents plusieurs jours auparavant.

Il y a plus de 15 jours, on a fait un forum citoyen à la salle des fêtes auquel tous les élus étaient conviés.

Même si on l'a déjà dit d'une certaine manière ce soir, c'est le premier aboutissement d'une série de choses qui se sont développées et pas seulement depuis les 6 mois du lancement de la révision de notre PLU. C'est l'aboutissement, la mise en cohérence de tout ce qui se travaille et que nous avons inscrit dans le programme municipal qui a été adopté par les Balnéolais il y a un peu plus d'un an, qui faisait cohésion, cohérence avec notre travail sur l'approche environnementale de l'urbanisme, notre étude et nos réflexions sur la question du patrimoine, que ce soit le bâti ou le patrimoine paysager.

Le PLU tel que nous sommes en train de le construire doit nous permettre de poursuivre l'avance de nos projets connus et travaillés ensemble depuis plusieurs années, notamment nos grands projets inscrits dans le contrat de développement territorial. C'est aussi la prise en compte, de manière offensive, car c'est plus récent et que cela ne dépendait pas de la ville, de l'avenir des Mathurins avec la volonté de maîtriser ce qui s'y passe.

J'ai entendu ce que vous avez dit, Monsieur Martin, sur le propriétaire. Vous savez comme moi que l'on a signé une convention d'objectifs - nous l'avons adoptée ici en Conseil municipal - avec ce propriétaire il y a trois ans quand il a acheté au printemps 2012. Ce que l'on va inscrire ensemble dans le PLU, c'est aussi pour contribuer à maîtriser ce qui va se passer avec la naissance de ce nouveau quartier urbain pour que cela corresponde bien à ce que l'on a mis dans la convention d'objectifs. On est bien toujours sur cette démarche. On peut également citer ce que l'on a engagé de manière audacieuse et dont les travaux sont en cours avec la géothermie. C'est un des moyens d'atteindre les objectifs de développement durable et de s'impliquer dans la transition écologique que l'on met en œuvre. On pourrait parler de notre schéma directeur des pistes cyclables, etc. C'est le premier aboutissement.

Cela va se poursuivre. À ce titre, si l'on a réussi à atteindre ce stade, si je puis dire, en termes de documents et de travail, c'est par l'implication des citoyens qui ont participé à toutes les démarches que l'on a engagées, l'implication des élus, l'implication de l'administration. Plusieurs ici ce soir font partie de ceux qui ont passé beaucoup de temps et qui vont continuer à en passer beaucoup sur notre PLU.

C'est aussi le dialogue nourri et très stimulant avec les nombreux urbanistes qui ont travaillé et qui continuent de le faire sur la ville.

Comme l'a très bien dit Mme Meker, les contributions nous sont parvenues tardivement... Cela dit, nous avons eu l'occasion d'en parler de vive voix lors de la fête de la nature très bien organisée le week-end dernier par les associations. Nous avons eu de la chance, le soleil était de la partie. Nous avons eu l'occasion d'échanger bien évidemment, mais aussi dans d'autres espaces précédemment. Dans les espaces futurs, je suis certaine que nous pourrons continuer à avancer ensemble.

Je les prends comme des contributions utiles pour continuer à affiner nos orientations et notamment à aller vers le règlement dont j'ai envie de dire à destination de tout le monde que le règlement et notre PLU auront pour vocation d'encadrer les projets, autant ceux dont nous sommes à l'initiative que ceux que les acteurs privés souhaiteront installer dans la ville. C'est un des outils, ce n'est pas le seul, qui va nous permettre de maîtriser ce qui se passe dans la ville.

Mme Seisen vient d'évoquer à l'instant notre charte de la promotion de la construction. C'est aussi un outil complémentaire. Je le vois bien dans nos échanges avec les promoteurs qui viennent solliciter la commune. Il est extrêmement important d'avoir des outils d'encadrement les plus précis possible. Un règlement permet aussi de favoriser nos projets. Quand je dis cela ne fait pas tout, M. Martin évoquait à juste titre la question des entreprises. Pour un certain nombre de secteurs, y compris des secteurs en petite friche industrielle comme Sanofi ou le secteur de l'ex-Reader Digest, avoir des règlements, des objectifs et d'être volontaristes ne sera pas suffisant. C'est déjà très important parce que cela donne un signal aux acteurs privés quand on n'est pas en maîtrise foncière, indiquant que c'est ce que la ville souhaite favoriser, mais il faut aussi tenir bon politiquement parlant, susciter parfois des mobilisations pour que la réalité se rapproche le plus possible de ces objectifs.

On a un bel exemple avec le parc d'activités de Green Square qui s'est largement rempli. La fidélisation des entreprises est un sujet sur lequel il faudra sans doute travailler. Il existe d'autres signaux intéressants. Je pense à l'entreprise Neopost, déjà installée sur la commune, qui cherche à s'installer dans un immeuble beaucoup plus performant, neuf, etc. que l'on a convaincu, autant par

des arguments architecturaux que par des moyens de transport sur la commune, d'accueil et d'un certain nombre d'infrastructures sportives ou autres, de rester sur la commune. Ils vont s'installer dans l'immeuble de bureaux en cours de construction sur la RN920 en face de Cora.

Le règlement est une chose, mais les batailles, gagner les moyens que cela se fasse est évidemment absolument indispensable. S'agissant de la Pierre Plate, il existe une volonté très forte d'aller vers des réhabilitations ambitieuses dans le logement social.

En termes d'articulation et de moyens qu'il faudra que nous nous donnions politiquement pour atteindre tous nos objectifs, les réserves foncières que la commune a accumulées depuis des années, voire des décennies sont des outils pour nous permettre :

- de travailler en aménagement harmonieux et de dégager des moyens pour le faire tout en permettant, comme l'a dit Nadia Seisen, à des familles souhaitant rester sur la ville d'accéder, par exemple, à des logements de qualité et accessibles,
- de travailler à une offre plus importante qui nous permette également de remplir les objectifs en termes d'accueil et d'accessibilité pour les personnes handicapées,
- de prendre en compte le vieillissement de la population,
- de travailler à des formats de propositions de logements plus adaptés que ce qui existe aujourd'hui sur la ville.

Je termine sur ce que l'on a pu dire dans notre PADD ou, ce soir, sur la trame verte et des choses sur lesquelles on peut innover car c'est vraiment au cœur de la conception de notre PADD, par exemple, en réfléchissant au classement du parc des Mathurins en parc départemental, ce serait une vraie première pour la ville si nous arrivions à obtenir cela, ou en innovant, je crois qu'ils le font à Paris, en termes d'objectifs sur les toitures, etc.

Il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

Mme la MAIRE. - Je dirai brièvement quelques mots car les interventions ont été très riches. Tout le monde a bien compris qu'avec notre PADD et notre PLU, c'est le projet de la ville de demain que nous sommes en train d'élaborer, une ville que nous voulons intense et équilibrée.

Je crois que nous avons essayé, dans la démarche de présentation, de discussion et de concertation que nous avons engagée avec les habitants de faire ce projet de ville et de faire comprendre aux habitants que discuter d'un PADD et d'un PLU, ce n'est pas forcément « se casser les pieds » avec des éléments techniques, mais c'est participer à la construction de sa ville et que cela concerne vraiment tout le monde.

Dans la poursuite de la concertation, il faut que l'on puisse continuer ces efforts afin de tenter d'élargir le nombre de Balnéolais qui participent à ce grand débat sur l'avenir de la ville. On voit bien, même si nous sommes satisfaits des concertations et du processus engagé, que l'on a de la marge pour essayer d'élargir le nombre d'habitants présents ou en tout cas à tous ceux qui participent à la vie de leur ville, soit dans leur conseil de quartier, soit dans le tissu associatif, encore mieux de les associer à tout ce travail.

Je reviens sur quelques éléments très spécifiques. Je ne reviens pas sur les 25 % de logements sociaux, Mme Seisen a bien développé en quoi, dans le neuf, il était aussi important de pouvoir proposer du logement accessible à loyer modéré. Tout le monde comprend bien que la question de la restructuration dans certains quartiers est posée. C'est ce que l'on pose avec force à la Pierre Plate. Au bureau municipal, j'avais clairement dit que l'opération que nous mènerons sur la Pierre Plate ne devra pas conduire à la reconstruction de logements sociaux s'ils étaient impactés par l'opération. C'est ce que nous avons fait dans le sud, dans le cadre de l'opération de renouvellement Urbain du sud.

Suite à la vente des logements Icade, on avait dit : dans ce quartier, on ne veut pas reconstruire de logements sociaux, on veut construire d'autres types de logements. C'est pour cela que l'on a fait des logements en accession sociale à la propriété ou en accession libre. C'est posé à la Pierre Plate et dans d'autres quartiers.

Il s'agit de gérer la temporalité de tout cela. Ce sont des projets humainement lourds. Ce n'est pas très facile à organiser, on l'a fait pour la Barre des Tertres. C'est lourd en termes de portage pour reloger les habitants. Nous sommes en train de le faire à la tour Pasteur. Ces objectifs importants contribuent à l'installation de la mixité dans tous les quartiers. Ce sont des processus qui paraissent longs et parfois lourds. Il y a beaucoup de concertation avec les habitants, de discussion. Il ne s'agit pas d'y aller à la hussarde, mais de se faire comprendre sur les objectifs et surtout les raisons et de traiter tout le monde dignement.

Ce sont des éléments importants.

Je ne reviens pas sur les questions du handicap et de la vitesse évoquées par M. Martin. Bien sûr, il y aura de la réglementation. Dans le diagnostic, vous avez vu que l'on souhaite aller vers des zones 30 en cœur de ville.

Tout cela sera bien pris en compte. La loi est imposable à notre PLU, notamment en matière de normes pour le handicap dans tout ce que l'on peut construire ou aménager en termes de voirie.

Je voulais revenir sur le stationnement pour donner quelques éléments. Nous en avons discuté en bureau municipal il n'y a pas longtemps. M. Tuder qui a cette délégation présentait une note d'orientation.

Nous avons décidé de prendre une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Elle interviendra entre juin et décembre 2015 sur la réglementation du stationnement avec l'objectif qu'elle nous donne des préconisations sur la mise en place de types de réglementations selon les quartiers de la ville et de son mode de gestion avec deux possibilités, il n'y a pas de secret : le lancement d'un marché avec une délégation de service public ou une régie en gestion directe par la ville. Nous travaillerons les deux options.

Je ne suis pas capable de vous dire aujourd'hui à quel prix puisque c'est l'objet de la mission qui sera confiée.

L'objectif étant pour nous d'arriver à la mise en place du stationnement réglementé vers fin 2017. Ce processus assez long nécessitera de la concertation avec les habitants.

Il ne s'agit pas simplement de mener le travail technique, mais de pouvoir discuter avec les habitants. Cela demande un débat public important dans une ville où le stationnement a toujours été gratuit. Nous avons toujours été très fiers de dire, pendant de très nombreuses années, que nous étions les seuls à être en stationnement gratuit. Aujourd'hui, cela nous crée des difficultés. Un peu d'anarchie s'est installée dans la ville de ce point de vue. Il est urgent d'agir de bonne manière en travaillant bien ce dossier.

Un mot sur la question des espaces de respiration, les espaces verts et privés. Je ne parle pas de ceux qui appartiennent au pavillonnaire, même s'il faut que l'on incite à ne pas utiliser de produits, etc. Je parle surtout de la question de la qualité de ces espaces.

Nous avons un tissu de logements sociaux extrêmement important sur la commune et donc de bailleurs différents. Quand vous allez dans les cités HLM - je les connais toutes très bien mais vous aussi - dans beaucoup d'endroits, des espaces assez généreux existent. À la Pierre Plate, par exemple, c'est flagrant. Dans d'autres cités, des espaces généreux existent pour réaliser des vrais espaces de respiration.

Ces espaces aujourd'hui sont « maltraités » par les bailleurs. Ils n'ont pas été investis. Souvent, ils ne sont pas bien entretenus, pas bien traités, pas investis par les habitants ni pour des espaces de jeux pour les enfants, ni pour des potagers qui pourraient être mis en place au cœur des cités, etc.

Une réflexion est vraiment à mener sur ce patrimoine extrêmement important. Ce n'est pas une réflexion que l'on peut mener seul. Il faut que l'on puisse donner des orientations de ce point de vue et engager un vrai travail de requalification avec les bailleurs sur tous ces espaces qui pourraient être vraiment des espaces de rencontre, de convivialité et de lieu de vie. Or, aujourd'hui, ils sont extrêmement délaissés. Ce sont parfois des lieux de squat plus qu'autre chose, justement parce qu'ils sont très dévalorisés.

La concertation va se poursuivre avec le souhait de déterminer des OAP et la réglementation. Nous allons poursuivre ce travail.

Je voudrais finir en remerciant Nathalie DREYER GARDE, notre Directrice générale adjointe, Claire Boivin, notre Directrice de l'aménagement et Floriant DRUON qui suit activement ce dossier, de leur investissement dans ce travail à nos côtés.

C'est une prise d'acte.

Je remercie également le Cabinet qui nous accompagne et de leur présence.

FINANCES

REMISES GRACIEUSES

01 - REMISES GRACIEUSES POUR LES ANNEES 2014 ET 2015

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ?...

C'est une délibération habituelle qui porte sur les sommes que l'on n'a pas pu recouvrer.

Nous passons au vote.

➤ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

GARANTIE COMMUNALE

02 - ABROGATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20121218_35 DU 18 DECEMBRE 2012 ACCORDANT LA GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA SEMABA POUR UN EMPRUNT TOTAL DE 362 500 EUROS A CONTRACTER AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DESTINE A FINANCER LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX AU 16 AVENUE LOUIS PASTEUR A BAGNEUX

Mme la MAIRE. - La Semaba nous a informés que ce prêt ne sera pas sollicité auprès de la CDC. Pour cette raison, nous annulons la garantie que nous avons accordée.

Nous passons au vote.

➤ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

INTERCOMMUNALITE

CONVENTION CADRE DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES

03 - APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES A PASSER ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD-DE-SEINE ET AUTORISATION DONNEE A MME YASMINE BOUDJENAH, 1ERE MAIRE-ADJOINTE A LA SIGNER

Mme la MAIRE. - Cette convention cadre concerne le transfert des compétences de Sud de Seine pour la maison de la musique et de la danse, la piscine, la médiathèque, le théâtre, le clic, l'emploi et la mission locale. Il s'agit de la renouveler.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS EN PERSONNELS DE LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES DE BAGNEUX AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD-DE-SEINE

04 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS EN PERSONNELS DE LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES DE BAGNEUX A PASSER ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD-DE-SEINE ET AUTORISATION DONNEE A MME YASMINE BOUDJENAH, 1^{ERE} MAIRE-ADJOINTE, A LE SIGNER

Mme la MAIRE. - Nous approuvons ce deuxième avenant et prorogons jusqu'au 31 décembre 2016 la convention.

Des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS ET DE MATERIELS RELATIVE AU SERVICE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD-DE-SEINE ET LA COMMUNE DE BAGNEUX

05 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 4 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS ET DE MATERIELS RELATIVE AU SERVICE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD-DE-SEINE ET LA COMMUNE DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MME YASMINE BOUDJENAH, 1^{ERE} MAIRE-ADJOINTE, A LE SIGNER

Mme la MAIRE. - Nous proposons également d'approuver cet avenant.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

ADMINISTRATION GENERALE

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

06 - CONSTITUTION ET ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Mme la MAIRE. - Nous devons constituer et élire les membres de la commission de délégation de service public. Cette commission est fixée par un article du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire en est le Président. 5 membres titulaires et 5 membres suppléants doivent être élus par le Conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

On vous a proposé que ce soient les membres de la CAO qui siègent dans cette commission :

Nous proposons comme titulaires, Mme Amiable, Mme Seisen, M. Dimbaga, Mme Meker et M. Zani et, comme suppléants, Mme Boudjenah, Mme David, M. Besson, M. Tuder, M. Fresse et Mme Pourtaud.

Avez-vous des remarques à émettre ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS UNE ABSTENTION (LE GROUPE BAGNEUX NOS VALEURS)

MARCHE ACHAT DE VETEMENTS ET DE CHAUSSURES DE TRAVAIL, DE PROTECTION ET DE SECURITE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX (LOT N° 3)

07 - ACCEPTATION DE L'AVENANT N° 1 A PASSER AVEC LA SOCIETE FRANCK CHRISTIAN ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme la MAIRE. - Nous avons fait un avenant à ce marché en augmentant le seuil, puisque, suite à des recommandations du CHSCT de la collectivité, il est nécessaire d'acheter des vêtements de sport par rapport à ce que nous avons prévu. Nous passons cet avenant n° 1 à ce marché.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN

08 - APPROBATION DU QUITUS CONCERNANT LE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE CONFIE A LA SEM 92 DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LA HALLE DES SPORTS JANINE JAMBU ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER TOUT DOCUMENT S'Y RAPPORANT

Mme la MAIRE. - Nous avons l'approbation du quitus concernant le mandat de maîtrise d'ouvrage à la SEM 92 pour la construction de la halle des sports Janine Jambu.

Mme BOUDJENAH. - Je ne m'étendrai pas puisque vous avez tout sous les yeux dans le rapport.

La halle Janine Jambu, anciennement gymnase Paul Éluard dans l'opération de renouvellement urbain, a été livrée. Nous l'avons inaugurée le 23 mars 2013.

Le coût total de l'ouvrage a été arrêté à la somme de 7 486 273, 41 € TTC, avec un tout petit excédent de trésorerie de 319,50 € en faveur de la ville.

Nous devons payer à la SEM 92 une dernière facture de rémunération d'un montant de 4 800 €.

Il s'agit, ce soir, de constater l'achèvement total des missions du délégataire, d'approuver la reddition définitive des comptes du mandat de réalisation des travaux de la halle des sports Janine Jambu, d'enregistrer et de payer la dernière facture de rémunération de la SEM 92 et d'acter le solde positif en faveur de la ville.

Mme la MAIRE. - Merci.

Avez-vous des remarques à émettre ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

AMENAGEMENT URBAIN

10 - ÉCHANGE FONCIER SANS SOULTE ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET IMMOBILIERE 3F, 1-7 RUE ETIENNE DOLET

Mme la MAIRE. - Nous avons réalisé le parking rue de la Mairie et les travaux d'aménagement dans la rue Dolet dans le cadre de la construction de la MND.

Immobilier 3F a réalisé des travaux dans le cadre de l'amélioration de leur patrimoine.

Il a été convenu de procéder à un échange d'emprise foncière car notre parking leur appartient.

On régularise pour que ce soit plus clair à l'avenir. On procède à ces échanges de parcelles pour que ce qui a été fait comme travaux par nous soient bien à nous et que ce qui a été fait comme travaux par eux soit bien à eux.

Il s'agit de régulariser une situation qui devait l'être.

Des remarques ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SERVICES TECHNIQUES

MARCHE TRAVAUX DE SIGNALISATION HORIZONTALE 2015-2018

11 - AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE CORRESPONDANT

Mme la MAIRE. - On repasse ce marché pour les passages piétons, les places pour les handicapés, les emplacements de stationnement, les doubles sens cyclables. C'est pour pouvoir réaliser tout cela sur nos voiries.

Mme MEKER. - Et les marelles dans les écoles.

Mme la MAIRE. - Ainsi que les damiers et les terrains de sport !...

Ce sont les traits blancs au sol !...

Des remarques ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

12 - ACCEPTATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE MISE EN FOURRIERE AUTOMOBILE, ENLEVEMENT, GARDIENNAGE ET RESTITUTION DES VEHICULES PASSEE AVEC LA SNCDR ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme la MAIRE. - Vous vous rappelez que l'on avait, au Conseil municipal du 25 juin 2013, validé le principe d'une délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du service de mise en fourrière des véhicules pour la commune. Nous avons fait une procédure de DSP qui a été lancée en 2013 pour une période de 5 ans.

Le Conseil municipal du 28 janvier 2014 a attribué la DSP en fourrière automobile enlèvement, gardiennage et restitution des véhicules à la SNCDR et vous m'avez autorisée à signer la convention de DSP.

Cette décision nous permettait de réaliser des économies sur l'enlèvement des véhicules, auparavant, nous payions, ainsi que des économies sur l'enlèvement de véhicules non récupérés par les propriétaires et de bénéficier d'une redevance annuelle à hauteur de 5 % du chiffre d'affaires.

Le Préfet des Hauts-de-Seine nous a demandé que l'article 16 de la convention de DSP soit précisé afin d'apporter une justification, de renseigner les modalités de calcul relatif à cette redevance annuelle de 5 % que le délégataire versera à la collectivité, ce qui est l'objet de l'avenant que nous vous présentons ce soir.

La SNCDR s'était portée candidate sous la forme d'un groupement dont elle était mandataire solidaire. Elle s'est engagée à mettre en œuvre tous les moyens humains et techniques afin d'assurer la DSP.

Dans son dossier de candidature, il a été proposé que la fourrière soit la Société AD2R de Clamart, à condition que celle-ci obtienne son agrément, ce qui n'a pas été le cas.

La SNCDR met à la disposition de la Mairie l'ensemble de ses partenaires et en particulier la Société Parc Auto Dépannage à Boulogne-Billancourt, la fourrière agréée.

Cet avenant officialise la non-participation de la Société AD2R à la DSP de mise en fourrière automobile, enlèvement, gardiennage et restitution des véhicules.

C'est l'objet de l'avenant proposé ce soir.

Y a-t-il des remarques ?

M. MARTIN. - Je reviens sur cet arrêté qui nous avait été présenté en début de mandature. Nous avons pas mal discuté sur cette société du fait qu'elle avait plusieurs partenaires.

Le choix découlait de l'intérêt d'un partage de revenus entre Bagneux et la Société SNCDR de 5 % sur leur chiffre d'affaires, mais aussi que la fourrière était proche de Bagneux, avec la Société AD2R dont on pensait, à l'époque, qu'elle aurait son agrément. Aujourd'hui, nous apprenons que cette société n'a pas obtenu son agrément. Les Balnéolais vont devoir aller récupérer leur voiture à Boulogne.

Mme la MAIRE. - Il ne s'agit que de ceux mal garés.

M. MARTIN. - Je suis d'accord. Il s'agit de voitures enlevées par la fourrière.

On repose toujours les mêmes questions. Il est dommage d'avoir une fourrière sur Bagneux. Il s'agit de la Société Moncassin. Y aurait-il possibilité de reprendre les discussions, peut-être pas dans les 5 années puisque, contractuellement, on s'est engagé vis-à-vis de cette Société, mais ne peut-on pas revoir les conditions avec cette société de fourrière de sorte que cela soit plus pratique pour les Balnéolais, en lui demandant les mêmes conditions que l'on peut avoir avec la SNCDR ?

Mme la MAIRE. - Le marché a été attribué en commission d'appel d'offres à cette Société. Le Conseil municipal n'a pas pouvoir de remettre en cause la décision de la commission d'appel d'offres et sa décision qui a été confirmée en Conseil municipal. Tant que la DSP court, elle court et c'est 5 ans. Pour l'instant, on ne peut rien changer.

M. FABBRI. - Je rappelle juste par rapport à ce qui est dit que le choix de la CAO, qui a été confirmé par le Conseil municipal en faveur de la Société qui est aujourd'hui titulaire de cette DSP, n'avait pas été fait en raison de la proximité géographique d'un des lieux de remisage, puisqu'à l'époque ce lieu n'étant pas encore agréé, la CAO ne s'était pas prononcée en raison d'un lieu qui n'était pas agréé.

Si le lieu avait été agréé, cela aurait représenté un plus par rapport à l'offre retenue. Ce n'était pas un élément conduisant derrière à la nullité du marché quand l'annonce a été faite. D'ailleurs, le Conseil municipal avait déjà été informé que la fourrière envisagée ne bénéficierait pas au final de l'agrément retenu. Cela ne change pas les conditions d'attribution de l'offre par rapport aux sociétés concurrentes présentées pour cette DSP.

M. ZANI. - Une petite précision : les propriétaires de véhicules en stationnement irrégulier peuvent très bien se déplacer jusqu'à Boulogne, cela leur apprendra à mal stationner !...D'une part.

D'autre part, pourquoi dire que le contrevenant balnéolais doit aller jusqu'à Boulogne ? Cela peut être un Boulonnais qui se soit garé-là. On lui enlève sa voiture. La chercher à Boulogne, c'est la chercher à côté de chez lui ! Cela signifie que les contrevenants ne sont pas forcément balnéolais.

Mme la MAIRE. - C'est vrai.

Nous passons au vote.

⇒ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 1 AVIS DEFAVORABLE (LE GROUPE BAGNEUX NOS VALEURS) ET QUATRE ABSTENTIONS (M. REYNAUD, M. DARD, MME POURTAUD ET M. ROUSSEAU)

SUBVENTIONS

13 - SUBVENTION MUNICIPALE EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS

M. ROMERO-AGUILA. - La nouvelle association des commerçants de Bagneux a été créée. Les statuts ont été déposés assez récemment. L'objectif de la subvention est de pouvoir lancer le fonctionnement et asseoir le bon fonctionnement de l'association. Cela représente 3 € par commerce. Cette subvention semble raisonnable.

M. MARTIN. - Nous sommes complètement d'accord avec cette subvention. Nous nous demandons si 1 000 € étaient suffisants. Depuis 6 ans, cette association essaie de vivre. Pour animer des commerces, il faut des moyens et 1 000 € nous paraissent très peu.

Mme la MAIRE. - Nous sommes d'accord.

M. ROMERO-AGUILA. - Le montant est la demande de l'association en tant que tel. Il va y avoir une dynamique. On a récupéré une partie du fonds FISAC pour mener des activités et des actions.

Ce qui devient relativement urgent, c'est la question de l'accès aux personnes en situation de handicap, élément des prochaines réunions de l'association dans les semaines qui viennent.

Mme la MAIRE. - 1 000 €, c'est la demande de l'association.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

14 - SOLIDARITE DE LA VILLE DE BAGNEUX ENVERS LES SINISTRES DU NEPAL SUITE AU SEISME SURVENU LE 25 AVRIL 2015

Mme RONDEPIERRE. - « Suite aux terribles tremblements de terre qui ont touché le Népal le 25 avril et le 12 mai dernier ainsi qu'aux répliques qui les ont suivis, je vous propose que la ville de Bagneux s'associe à l'effort international pour venir en aide aux victimes.

Aujourd'hui, les derniers bilans révèlent l'importance de la tragédie. En effet, plus de 8 000 morts et près de 18 000 blessés dans ce pays, l'un des plus pauvres au monde qui manque d'eau, de nourriture, de personnel médical et de routes pour accéder aux zones rurales qui ont été fortement touchées. Près de 10 % des maisons et immeubles ont été détruits ou endommagés laissant autant de familles sans-abri.

De nombreuses zones touchées se trouvent en zones montagneuses où les températures nocturnes sont proches de zéro.

Aussi, je vous propose que nous pourvoyions aux subventions d'urgence aux trois associations humanitaires de la commune de Bagneux : la Croix Rouge Française, le Secours Populaire et le Secours Catholique, ces trois associations étant déployées sur place.

Il est demandé de voter une subvention de 3 000 € qui sera répartie de manière égale à ces trois associations. »

Mme la MAIRE. - Tout le monde a conscience que c'est une petite somme par rapport à l'océan des besoins, mais si chaque commune de France fait un effort. C'est à la mesure de nos possibilités. Il est bien que le Conseil municipal puisse le faire, comme on le fait traditionnellement quand il y a des catastrophes de cette ampleur.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ADHESION

15 - ADHESION DE LA COMMUNE DE BAGNEUX A L'ASSOCIATION CULTURES DU CŒUR

Mme la MAIRE. - C'est une délibération que l'on prend d'habitude.

Le centre social et culturel de la Fontaine Gueffier travaille avec l'association Cultures du Cœur, une association qui offre des places dans des structures culturelles aux personnes démunies : celles qui sont au chômage, dans la précarité, bénéficiaires de minimas sociaux ainsi qu'aux enfants.

Nous vous proposons de renouveler notre adhésion, puisque, pour que le CCAS puisse continuer cette action, nous avons besoin d'adhérer à l'association. C'est 120 € annuel. Cela permet à des habitants des quartiers sud de bénéficier de places gratuites pour aller à des événements culturels à Bagneux mais aussi beaucoup à l'extérieur de Bagneux. On peut y aller en groupes, accompagnés par des personnels du centre.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CCAS

HANDICAP/RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE**16 - COMMUNICATION DU RAPPORT 2014 DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES, SUR L'ETAT DES LIEUX DE L'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI EXISTANT, DE LA VOIRIE, DES ESPACES PUBLICS**

Mme HOURS. - Bonsoir. Il s'agit bien du rapport de la commission communale pour l'accessibilité de 2014 qui relate tout ce qui a été rapporté à la commission le 1^{er} octobre 2014. Le rapport arrive avec un peu de retard.

On essaie d'améliorer les délais.

L'année 2014 est une année d'élection et que, pour l'accessibilité, c'est en plus une année un peu charnière puisque, fin 2014, la loi a été modifiée avec un peu plus d'exigences. On en parlera en fin de rapport.

Les items présentés dans le rapport ne sont pas choisis par la ville. Ils figurent dans le texte de loi. On doit donner un compte rendu sur ce qui a été fait en matière de voiries, d'espaces publics, d'établissements recevant du public, ce que l'on appelle des IRP, et de logements.

Cela ne résume pas tout ce que la ville fait pour le handicap. Je pense notamment à toute l'action menée auprès des écoliers et handicapés des centres de loisirs. Cela ne figure pas dans le rapport parce que ce n'est pas demandé par la loi. Le rapport est un peu restrictif par rapport à l'activité de la ville.

Vous avez le détail de tous les aménagements réalisés. Vous voyez que cela s'accélère un peu. Il y a eu de nombreuses mises aux normes de voiries, notamment avec un l'abaissement de passages piétons, la pause de bandes pododactyles, aux feux rouges, des boîtiers sonores pour les personnes qui viennent les retirer en mairie.

Je ne détaille pas toute la liste des rues mises en accessibilité. Sur les parcours des voies qui relèvent du Conseil général, des aménagements ont été réalisés. Du mobilier urbain a été placé, cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas encore à faire. Tout se fait progressivement.

Je vous rappelle qu'il y a eu un schéma directeur pour la voirie qui date de 2010. Actuellement, précisément parce que les choses se sont un peu accélérées pour la mise en accessibilité universelle, on est en train de mettre à jour ce schéma d'accessibilité pour la voirie.

Tous les ans, il y a un peu plus de places de stationnement. Elles le sont essentiellement maintenant à la demande des personnes qui en ont besoin. De mémoire, il y en avait 83 dans le dernier rapport présenté, il y en a maintenant 90.

Concernant la voirie, en matière de transports, il faut comprendre ce que l'on veut dire dans le rapport par « une ligne 100 % accessible ». Cela signifie qu'elle l'est du début à la fin. On n'a pas de ligne de bus qui le soit du début à la fin et uniquement sur Bagneux. Les lignes qui traversent Bagneux sont à 70 % accessibles. Cela veut dire qu'il y a également des parties en dehors de Bagneux.

L'accessibilité est totalement faite sur les lignes 162, 188, 323 et 388. Du travail reste à faire sur les lignes 128, 391 et 294. Sur la commune elle-même, on est à 88 % d'accessibilité pour les lignes de bus et plus de 70 % pour les arrêts d'autobus.

Concernant les ERP (Établissements Recevant du Public), le travail a été poursuivi essentiellement dans les écoles. C'est un travail constant. Tous les ans, des travaux sont réalisés en plus dans les écoles.

Le projet initial était d'avoir une école par quartier. On n'avait pas entrepris dès le départ de mettre en accessibilité toutes les écoles. Cela dépendait du nombre d'élèves qui demandaient des aménagements. Nous poursuivons notre travail. Le schéma directeur d'accessibilité a été remis début 2013. Il est déjà à mettre à jour en fonction des travaux repris.

Concernant les logements, selon un compte rendu assez détaillé de la commission locale du logement, une part non négligeable du public, 12 %, relève de l'allocation adulte handicapé et de l'allocation d'éducation enfant handicapé. Nous essayons autant que possible de leur accorder satisfaction. C'est un motif prioritaire de demande de changement de logement.

On vous dit que le nombre de ménages demandeurs de logement social ayant besoin de logement accessible en fauteuil roulant est en légère diminution en 2014. Cela ne veut pas dire que, globalement, ils diminuent.

Du fait du vieillissement de la population, beaucoup de demandes sont faites par des personnes âgées pour un logement plus accessible, la mobilité réduite allant avec le vieillissement.

Sur les nouvelles constructions sociales, on vous donne l'exemple du programme neuf Pasteur qui dit que, sur 30 logements, 2 ont été spécifiquement destinés à des personnes à mobilité réduite et un logement T5 avec un jardin privatif pour une famille comprenant un enfant se déplaçant uniquement en fauteuil roulant.

On a voulu terminer ce rapport sur une perspective 2015. Pour moi, ce rapport est déjà un peu de l'histoire ancienne. On a déjà une nouvelle réunion de commission pour 2015.

On a maintenant une compétence élargie, puisque la commission est destinataire, depuis la fin 2014, du recensement de l'offre de logements accessibles. La commission doit organiser le recensement de l'offre de logements accessibles. La commission est directement intéressée par la mise à jour des Adap (Agenda d'Accessibilité Programmée) mis en place par la loi du 26 septembre 2014, c'est relativement récent, qui a mis à jour les missions de la commission.

Je ne vais pas empiéter sur le rapport de l'année 2015. Cette année, la commission travaille. Elle s'est réunie une première fois. Une deuxième réunion est prévue d'ici à la fin juin. Prochainement, on a une réunion avec les commerces, comme l'a évoqué M. Romero-Aguila.

Tous les établissements qui reçoivent du public, qu'ils s'agissent d'établissements privés, publics, de cabinets médicaux, de commerces, etc. se doivent de déposer l'Adap d'ici au 25 septembre 2015. C'est pour cela que l'on a voulu ouvrir la conclusion du rapport sur ce qui se fait en 2015.

Cela nécessitera un budget conséquent pour répondre aux exigences de la loi, pour la mise en accessibilité des établissements publics.

Il va falloir accélérer le rythme. On a un agenda pluriannuel sur 3 ans.

Mme la MAIRE. - Il s'agit de prendre acte.

Nous ferons le maximum de ce que nous pourrons en fonction de nos moyens.

M. MARTIN. - Dans votre plan d'accessibilité, prendrez-vous en compte lors de vos prochaines réunions les travaux déjà engagés et ceux qui le seront sur la ville de Bagneux en termes de chaussées ? Toutes les chaussées sont défoncées, il y a beaucoup de travaux. Y a-t-il bien cette composante qui va durer plusieurs dizaines d'années ?

Mme HOURS. - La mise aux normes de toute la voirie existante dépassera certainement 3 ans.

Je ne suis pas sûre que la priorité soit les chaussées défoncées. Ce sont plutôt les trottoirs en matière d'accessibilité. Pas mal de passages piétons ont été faits.

Pour les trottoirs, il y a une question de largeur : 1,40 mètre. La norme vient d'être assouplie à 1,20 mètre, me semble-t-il.

S'agissant des chaussées, dans leur ensemble, chaque fois qu'elles sont refaites, elles sont mises en accessibilité.

M. MARTIN. - Ma question est : prend-on bien en compte les chantiers que l'on est en train d'engager, notamment avec l'arrivée des métros et les impacts sur toutes les avenues ?

Mme HOURS. - Bien sûr. Toute réfection est faite en fonction des normes définies par la loi.

M. MARTIN. - J'ai bien compris que l'on respecte la norme. Là, on a de gros chantiers. La période transitoire va durer une dizaine d'années. Cela aura des impacts énormes sur toutes nos rues.

Mme MEKER. - Un mot rapidement, ce n'est pas exactement le même sujet, mais quand une traversée piétonne provisoire s'installe pour longtemps, on fait en sorte que les poussettes puissent passer. On regarde au maximum que l'on puisse avoir dans l'inconfort encore avoir des passages. Va-t-on jusqu'aux normes PMR ? Je ne suis pas certaine que ce soit le cas partout, mais on tend vers.

Mme la MAIRE. - La Direction générale me disait que, parmi les citoyens qui participent à l'OPC-IC, la coordination interchantiers que nous avons mise en place, une personne est porteuse de handicap.

M. MARTIN. - C'est important.

Mme la MAIRE. - Ceci dit, le problème évoqué est suffisamment réel, car les travaux perturbent la vie et les déplacements de tout le monde, raison de plus quand on est en situation de handicap, pour que l'on soit attentif à ce que les personnes circulent plus simplement dans la ville et puissent faire leurs démarches et leurs courses.

Vous avez raison, s'il y a des soucis, il ne faut pas hésiter à nous les signaler, car on n'a pas forcément les yeux partout. Il faut nous le dire de façon que l'on puisse faire rectifier quand il y a besoin.

Mme HOURS. - On a fait le tour dans le cadre de ce qui a été fait en 2014.

Mme la MAIRE. - Il faut prendre acte que l'on a eu cette communication ce soir.

Tout le monde en a pris acte.

JUMELAGE

17 - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT DE M. JEAN-MARC BESSON SE RENDANT A GRANDBOURG (GUADELOUPE)

Mme la MAIRE. - M. Besson est à Marie Galante, ville avec laquelle nous sommes jumelées. Il revient aujourd'hui.

On ne passe cette délibération que maintenant car nous avons su il y a à peine 15 jours que l'invitation tenait. Il y est allé. On n'a pas pu la passer au Conseil municipal précédent.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TARIFS

JEUNESSE – ESPACE MARC LANVIN**18 - LA PRATIQUE D'ACTIVITES RECREATIVES**

Mme MOUTAOUKIL. - «La structure Marc Lanvin propose un panel d'activités dites traditionnelles (culturelles et artistiques, sportives et ludiques favorisant la découverte des pratiques mais aussi l'écoute, la concentration, le partage, le respect, la tolérance...) et des activités récréatives telles que le bowling, le paintball et les parcs d'attractions.

Bénéficient des activités récréatives les jeunes inscrits dans les clubs d'activités 12-14

ans et 15-17 ans à l'espace Marc Lanvin et des jeunes non inscrits dans les clubs d'activités à qui une formule « découverte » est proposée en s'inscrivant uniquement à une sortie spécifique à la journée ou à la demi-journée.

Les vertus pédagogiques des activités récréatives étant moindres que les activités traditionnelles, il est proposé de promouvoir les activités traditionnelles en maintenant la tarification de celles-ci au quotient familial pour les familles dont les enfants sont inscrits aux clubs d'activités et de proposer, pour tous, un tarif différent pour les activités récréatives.

Quel que soit le quotient familial appliqué aux familles dont les enfants sont inscrits dans les clubs d'activités de Marc Lanvin, il leur est proposé de participer aux sorties récréatives à hauteur de 50 % du prix de la sortie, plafonné à 15 € par sortie et par jeune et à 30 € par sortie et par famille dans le cadre d'une fratrie. Pour les jeunes non inscrits aux clubs d'activités, il est proposé aux familles de participer aux sorties récréatives à hauteur de 75 % du prix de la sortie, plafonné à 15 € par sortie et par jeune.

Il est demandé au Conseil municipal de valider le principe d'un tarif à 50 % et à 75 % du prix de la sortie récréative, plafonné à 15 € par sortie et par jeune et à 30 € par sortie et par famille. »

Il y a une petite erreur dans le texte de présentation. C'est bien 30 € par sortie et par famille.

Mme la MAIRE. - Des questions ?...

M. MARTIN. - J'ai deux remarques. On demande depuis pas mal de temps un rapport d'activité de cet espace Marc Lanvin. On ne l'a toujours pas eu. Si vous avez ce rapport...

Il est question, là, d'activités traditionnelles et d'activités récréatives, quel est le pourcentage d'activités traditionnelles par rapport aux activités récréatives ? Il serait intéressant de le savoir.

Mme la MAIRE. - On demandera au service jeunesse de faire une présentation en commission municipale.

Mme MOUTAOUKIL. - C'est la première fois que j'entends cette demande, mais il n'y a pas de problème.

Mme la MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 6 ABSTENTIONS DONT 3 POUR LE GROUPE BAGNEUX NOS VALEURS ET MME HUET, MME POURTAUD ET M. ROUSSEAU

JEUNESSE – ATELIERS CULTURELS**19 - LES ATELIERS CULTURELS (WEEK-END ET SEMAINE)**

Mme la MAIRE. - C'est la semaine à 15 € par jeune et par stage et le week-end à 5 € par jeune et par stage.

Des remarques ?...

M. MARTIN. - C'est effectivement 5 € par jeune par stage le week-end et 15 € par jeune par stage la semaine. Ces stages sont assurés par des intervenants extérieurs. Le prix nous paraît assez ridicule ou léger au regard de la prestation. Nous voudrions connaître le coût réel de ces stages et combien d'adolescents y participent.

Mme la MAIRE. - Je n'ai pas ces éléments. Nous vous les donnerons sans souci.

Nous passons au vote.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 6 ABSTENTIONS DONT 3 POUR LE GROUPE BAGNEUX NOS VALEURS ET MME HUET, MME POURTAUD ET M. ROUSSEAU

JEUNESSE

20 - ADHESION A L'ASSOCIATION REGIONALE DES OEUVRES EDUCATIVES ET DE VACANCES DE L'EDUCATION NATIONALE (AROEVEN)

Mme la MAIRE. - On propose que la ville adhère à cette association pour 64 € annuels. On travaille avec eux sur les stages de BAFA pour les jeunes qui deviendront animateurs.

Nous passons au vote.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SPORTS

MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES

21 - ACCEPTATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES A PASSER ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET L'ETABLISSEMENT SAINT-GABRIEL ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme la MAIRE. - M. Calice est à votre disposition pour répondre aux questions.

C'est une convention d'échanges que nous avons avec eux pour l'utilisation de leur gymnase.

Nous passons au vote

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

PERSONNEL

22 - CREATION D'UN EMPLOI DE PUERICULTRICE DE CLASSE NORMALE ASSURANT LES FONCTIONS DE DIRECTRICE ADJOINTE DE LA CRECHE DES ROSIERS POUR LA DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

Mme la MAIRE. - Nous passons au vote.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

23 - MODALITES DE MISE EN OEUVRE DU COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)

Mme SEISEN. - Il s'agit d'une délibération pour définir les modalités de la mise en œuvre du CET.

Le décret de 2004 l'impose. L'idée est de délibérer pour fixer ces modalités.

Les bénéficiaires sont bien détaillés. Vous avez les règles de fonctionnement, l'alimentation du compte qui peut être alimenté par des jours de RTT, le report de congés annuels ou le report d'une partie des jours de repos compensateurs dans la limite de 60 jours maximum. Ce compte ne peut pas en contenir plus.

On propose de délibérer afin qu'il n'y ait pas de possibilité de conversion de ces jours, c'est ce que l'on appelle l'indemnisation ou la prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle (RAFP) des droits épargnés.

On le met en place, d'une part, parce que c'est la loi mais, d'autre part, parce que, de fait, des agents bénéficient d'un CET puisque, dans le cadre de la mobilité d'une collectivité à l'autre, les agents municipaux conservent leur CET tandis que les agents qui sont ici n'en bénéficient pas.

L'idée est d'uniformiser ce dispositif pour l'ensemble des agents communaux.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

24 - REVALORISATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES ENCADRANTS APPLICABLE AUX AGENTS TERRITORIAUX DE LA VILLE DE BAGNEUX

Mme SEISEN. - La délibération détaille bien les motivations.

Nous avons réservé une enveloppe de 220 000 € au budget primitif. Il nous restait à décliner les modalités d'augmentation du régime indemnitaire.

Je vais vous rappeler les quelques motivations qui nous ont poussés à voter cela et à le décliner : la plus évidente est la question de l'attractivité en termes de rémunération.

Aujourd'hui, nous sommes sur des différentiels assez importants entre ce que nous proposons pour les encadrants et ce que proposent d'autres collectivités juste alentour ou dans notre bassin. Cela nous pose des difficultés importantes de recrutement qui se caractérisent par des désistements au moment des simulations de salaire, des vacances de poste sur un temps important qui impactent tant le fonctionnement de la collectivité que celui des équipes. On ne peut plus continuer de la sorte plus longtemps.

La deuxième est l'enjeu de motivation et d'équité, non seulement en matière de recrutement externe mais également en interne sur la prise de responsabilités. On sait que les fonctions d'encadrement, ce n'est pas seulement qu'un plaisir, c'est aussi des compétences et des difficultés, en tout cas des exigences que nous avons pour nos encadrants. À un moment donné, il faut aussi reconnaître les compétences et les savoir-faire nécessaires à la gestion d'équipes, à la gestion quotidienne des personnels.

Enjeu d'équité : là, je reviendrai dans le détail sur la façon dont on l'applique, aussi entre filières car, pour des fonctions équivalentes, on a un régime indemnitaire différent puisqu'il est plus « avantageux » pour les filières techniques que pour les filières administratives.

Nous visons, là, de réduire cet écart entre les deux filières.

Enfin, l'enjeu de la cohérence avec notre politique DRH, puisque l'on est déjà depuis plusieurs années sur une montée en exigence sur les capacités, les savoir-faire, les questions d'encadrement avec un projet d'administration qui s'est mis en place, mais également tout un cycle de formations pour accompagner les encadrants.

L'idée est une valorisation de manière accrue à exigences accrues.

Un détail avant d'entrer dans les modalités : malgré cette revalorisation qui est un premier pas, l'idée étant de réduire les écarts, on ne récupérera pas tout le retard. Ce n'est pas qu'avec cette enveloppe

que l'on sera subitement propulsé comme une collectivité hyperattractive pour les encadrants. Néanmoins, c'est un premier geste et un premier pas dans un contexte budgétaire très contraint qui est très attendu dans la collectivité.

Cette revalorisation concerne non pas les cadres, mais bien tous les encadrants, c'est-à-dire tous les personnels qui encadrent au moins deux agents. De fait, elle touche aussi bien des agents de catégorie A ou B mais aussi des agents de catégorie C. D'ailleurs, avec ce système, plus de 40 % des agents concernés sont de catégorie C, puisque l'on est caractérisé par une structure dans notre collectivité où il y a une part importante d'agents de catégorie C, comme les chefs d'équipe de personnel d'entretien dans les écoles, de personnel technique, etc.

Avec cette délibération, on propose de mettre en place une prime de fin de mission prenant en compte, dans une moindre mesure, des missions exceptionnelles assurées dans le cadre de la gestion de projets ou de remplacements dans le cadre de l'intérim.

Enfin, toujours pour pallier ces problèmes de recrutement, cela donnera une certaine souplesse dans le recrutement lorsque des écarts trop importants seront constatés par rapport à des candidatures externes sur certains postes, dans une limite de 300 €, comme mentionné, et sous conditions de validation au cas par cas.

Vous avez le tableau détaillé du régime indemnitaire tel qu'il est actuellement et du montant de la revalorisation mensuelle telle qu'il le sera après le passage de cette délibération.

Mme la MAIRE. - Merci.

Avez-vous des questions ?...

Cela a été présenté et expliqué en commission.

C'est une bonne décision attendue par les encadrants de la collectivité.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Nous en avons fini avec l'ordre du jour.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 23 juin.

Je vous souhaite une bonne nuit.

(La séance est levée à 23 h 40.)